

L'Inattendu - 2020

Commune de Novy-Chevrières



Groupe de rédaction

Sylvie LOZINGOT et Jérôme LEDOUBLE
Avec le soutien de Laura HODIER

Nous remercions chaleureusement l'Entreprise SCEE pour l'édition de ce Journal

Date de parution : Janvier 2021

Sommaire

Le Mot du Maire	Page 3
La Mairie – Les Services	
- État-Civil de l'année 2020 : Naissances, Mariages et Décès	Page 4
- Services de la Mairie	Pages 5 à 7
La Vie Quotidienne	
- Les ordures ménagères – Déchetterie – Le tri sélectif – Un peu de civisme	Pages 8 à 9
- L'eau potable	Page 10
La Vie de la Commune	
- Quelques données	Pages 11 à 13
- Un défibrillateur à la Mairie	Pages 14 à 15
- Les radars pédagogiques	Page 16
- La vie de l'école	Pages 17 à 24
Une jeunesse à Novy-Chevrières	Pages 25 à 26
Souvenirs, Souvenirs	Pages 27 à 28
Les Délibérations du Conseil Municipal	Pages 29 à 41
Les fantômes de la Saint-Martin	Pages 42 à 45
La gendarmerie vous informe	Pages 46 à 47
Le C.C.A.S.	Page 48
Association Foncière	Page 49
Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières	Page 50
Les Associations type loi 1901	
- L'ADMR	Page 51
- Le Comité des Fêtes	Pages 52 à 56
- L'Association des Parents d'Élèves	Pages 57 à 62
- « Le Club de l'Amitié »	Page 62
- Les 100 Buts	Pages 63 à 64
- PRÉCARÉ	Pages 65 à 67
- « Novy Sport »	Pages 68 à 73
Les Assistantes Maternelles	Page 74
Nos Artisans, Commerçants et Auto-Entrepreneurs	Pages 75 à 76

Le Mot du Maire

J'ai le plaisir de vous souhaiter une belle année, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive, réussite dans toutes vos activités et vos projets. C'est aussi l'occasion de vous remercier pour votre engagement, à quelque niveau que ce soit, en faveur de notre commune comme de ses habitants.

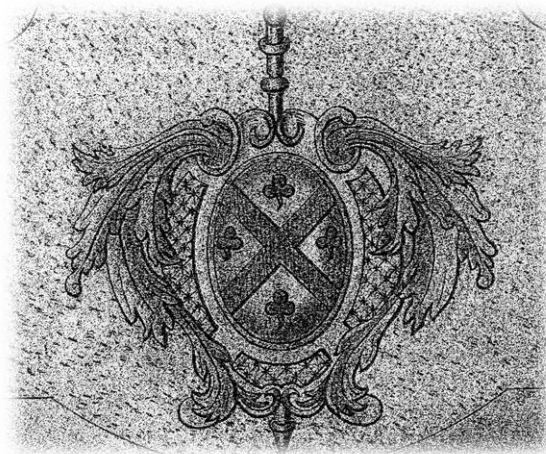
L'année 2020 a connu d'innombrables bouleversements, en nous précipitant dans un quotidien incertain, avec cette pandémie difficile à contrôler. Le malaise se traduit par des inégalités frappantes, une croissance en baisse, une sécurité qui se détériore, un pouvoir d'achat qui se réduit, bref une situation très délicate.

Nous sortons aussi d'une année particulière avec un renouvellement démocratique, conseil municipal, communauté de commune et sénateurs.

Dans ce contexte contraint face à des situations fragilisées, une complémentarité entre tous les acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, est indispensable.

La crise nous impose une gestion toujours plus rigoureuse de nos dépenses. Vous pouvez constater que, malgré ces perspectives difficiles, la municipalité maintient son engagement pour le développement, s'interdisant le moindre écart, c'est ainsi que Novy-Chevrières a continué d'avancer modestement mais sûrement.

Le dynamisme d'une commune se mesure également au dynamisme de ses associations, la vie associative dans notre commune se révèle d'une grande richesse de par la diversité des activités proposées.



« La commune n'est pas une simple agglomération d'hommes et d'équipements, c'est un état d'esprit », écrivait fort joliment Robert Park. Cet état d'esprit correspond bien à celui de notre commune : le bien vivre ensemble, la solidarité, la qualité du lien social qui se tisse quotidiennement, la convivialité, la proximité, ce qui fait que chaque citoyen se sent véritablement un habitant de notre commune.

L'action municipale n'est pas toujours un long fleuve tranquille, elle est parfois ardue mais elle est passionnante et nous devons faire confiance à l'avenir, porter nos projets avec toujours une exigence de qualité et d'intérêt public.

La tradition des vœux me permet d'adresser des remerciements au personnel communal et intracommunautaire, je sais pouvoir compter sur eux pour continuer à œuvrer pour le bon fonctionnement de notre collectivité, je ne peux pas oublier l'ancien et le nouveau Conseil Municipal, l'Equipe Educative et les Acteurs Associatifs, s'impliquant tous sans relâche avec énergie et enthousiasme.

C'est dans cet esprit que le conseil municipal et moi-même, nous vous présentons à chacune et chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux de santé et de convivialité avec une pensée toute particulière pour les personnes en souffrance face à la maladie, à l'isolement, à l'indifférence ou à la perte d'un être cher.

Yves BEGUIN

La Mairie – Les Services

État civil de l'année 2020

Naissances

Année 2019 : (pour rectification avec toutes nos excuses)

- Lucien MORLET, né le 8 août 2019, à Reims

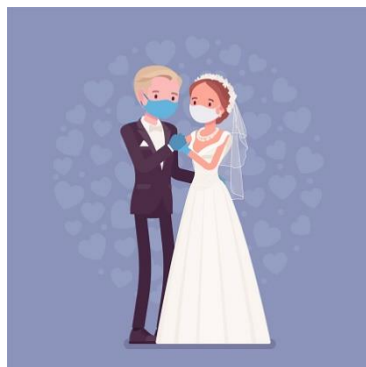
Année 2020 :

- Alba VALOT, née le 6 mars 2020 à Bezannes
- Robin MARCHAND LECLERC, né à 9 mars 2020 à Bezannes
- Thyago KAMINSKI JALOUX, né le 26 mars 2020 à Charleville-Mézières
- Léon VESQUE, né le 1^{er} avril 2020, à Bezannes
- Rafaël HAYETINE, né le 9 avril 2020, à Charleville-Mézières
- Valério BERTRAND, né le 26 juin 2020, à Charleville-Mézières
- Malo GERARDIN, né le 6 août 2020, à Reims
- Morgane THIERRY, née le 8 août 2020, à Bezannes
- Eloan GUILLEMAIN, né le 26 novembre 2020, à Reims
- Léo VADEZ, né le 31 décembre 2020, à Charleville-Mézières



Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Mariages



- Laura MAZEAU et Angelo STRAZZERI, le 2 juin 2020
- Gwenaëlle CHRETIEN et Cédric MARINONI, le 17 octobre 2020
- Julie NOËL et Jonathan PÉTRY, le 24 octobre 2020

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Décès

- Madame Pierrette ZIMMER Vve LECOT, le 1^{er} janvier 2020 à Novy-Chevrières
- Monsieur Michel STOCHEMENT, le 7 mars 2020 à Reims
- Monsieur Roger WAGNER, le 23 mars 2020, à Novy-Chevrières
- Madame Annette STOCHEMENT épouse AUBLET le 27 mars 2020 à Reims
- Madame Lysiane CHAPPUY épouse STAEGLE, le 26 juin 2020, à Reims
- Madame Madeleine GIBOUT, Vve LUDINART, le 16 novembre 2020 à Château-Porcien
- Monsieur Jean-François JACOB, le 14 décembre 2020 à Rethel



Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Services de la mairie

Pour toute demande de document administratif, un passage en mairie est incontournable.

Carte d'identité & Passeport

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Inscription sur les listes électorales

Les prochaines élections régionales et départementales se dérouleront cette année. En raison du contexte sanitaire, ces élections prévues initialement au mois de mars, devraient être reportées en juin.

Rappel

- les Français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales **s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans**,
- les Français ayant obtenu la nationalité française à partir de 2019 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales,
- les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.



Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

- au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin,
- mais dans certaines situations, ce délai est allongé jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Comment s'inscrire ?

- En utilisant le service en ligne ;
- En mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile (original) et le formulaire de demande d'inscription complété (disponible en mairie).

Recensement militaire



Il concerne les personnes nées en 2005.

Vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Cette démarche est obligatoire pour s'inscrire aux examens et à certains concours.

Elle permet d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.

Permis de conduite & Certificat d'immatriculation

Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie
En cas de perte, je la déclare en ligne :
Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne
<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.
Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



Vie quotidienne

Les ordures ménagères

À compter du 1^{er} février 2021, les ordures ménagères seront ramassées tous les 15 jours, les vendredis matin des semaines impaires.

La compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » de la Communauté de Communes a été transférée au SICOMAR.

La volonté de la Communauté de Communes du Pays Rethélois a été de mettre en œuvre la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères en 2020 après application d'une période de facturation blanche sur le premier semestre 2020.

La tarification est composée d'une part fixe et d'une part variable :

La part fixe, forfaitaire, englobe les éléments d'accès aux services liés à l'enlèvement des ordures ménagères :

- collecte des ordures ménagères en porte à porte (calculée en fonction du volume du bac),
- collecte sélective des déchets recyclables en porte à porte,
- accès aux déchetteries du territoire,
- gestion administrative intégrant le coût lié à la facturation de service, la gestion des comptes des redevables et des impayés.

Typologie de forfait volumétrique de dotation	Volume bac OMR mis à disposition	Éléments de facturation de la part fixe (coût annuel) Particuliers			
		Accès déchetterie	Collecte sélective	Gestion administrative	Accès collecte OMR par porte à porte
Forfait 1	140 litres*	20€	10€	5€	84€
Forfait 2	240 litres	30€	10€	5€	144€
Forfait 3	360 litres	45€	10€	5€	216€
Forfait 4	660 litres	50€	10€	5€	396€

** : les foyers composés d'une seule personne peuvent bénéficier d'un abattement (sur demande et production de justificatifs)*

La part variable de la facturation à la levée. Ce coût sera facturé à partir de la 14^{ème} levée de bac OMR :

- levées de 14 à 26 : 4€ par levée comptabilisée,
- levées 27 à 39 : 8€ par levée comptabilisée,
- levées à partir de 40 : 12 € par levée comptabilisée.

Toute demande d'un usager du service portant sur l'obtention, le retrait, le changement ou le remplacement des équipements de collecte doit être effectuée auprès des services de la Communauté de Communes en se présentant au siège ou dans l'une des maisons relais situées à Château Porcien, Asfeld et Juniville.

La modification de la taille du bac ne pourra se faire qu'une seule fois par an.

Déchetterie

Contact :

Adresse : rue de Verdun,
Zone de Pargny, 08300 Rethel
Tel : 03.24.38.12.42

*Dépôt de bois, déchets verts, encombrants, cartons,
huile de vidange, vêtements, peinture, piles et accumulateurs,
lampes, écrans, batteries, déchets dangereux.*

Été (du 2 mai au 31 octobre)		Hiver (du 1 ^{er} novembre au 30 avril)	
Lundi	13h30 – 18h00	Lundi	14h00 – 17h00
Mardi	Le matin 9h00 – 12h00	Mardi	Le matin 9h00 – 12h00
Mercredi			
Jeudi	L'après-midi 13h30 – 18h00	Jeudi	L'après-midi 13h30 – 17h00
Vendredi			
Samedi		Samedi	9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

Le tri sélectif

Le ramassage du tri sélectif s'effectue tous les 15 jours, les **mercredis des semaines impaires**.

Chaque poubelle porte un numéro et vous en êtes responsable.

En cas de problème, contacter le SICOMAR.

La présence d'ordures ménagères, de pots de peinture et de bidons d'huile de vidange est en constante évolution dans les recyclages. Les retrouver dans le centre de tri entraîne la pollution du gisement propre et perturbe les machines. La peinture se déverse sur les tapis de tri optique et les empêche de reconnaître les déchets.

Essayons ensemble d'être vigilants !!!

Un peu de civisme

Les conteneurs à verre

Le but est de mettre les verres dans le conteneur et non aux pieds de celui-ci. S'ils sont pleins, merci de bien vouloir temporiser le temps qu'ils soient vidés.

Pour info : plusieurs conteneurs à verre sont présents sur la commune : sur la place du village, au chemin vert et ruelle Suttin.

Les composteurs du cimetière

Avec la démarche « église verte », trois composteurs à déchets végétaux ont été installés au cimetière. Force est de constater que des personnes jettent les fleurs avec les pots en plastique ce qui rend inutile la démarche mise en place. Les employés communaux n'ayant pas pour mission de trier les déchets des autres, la décision a été prise de les enlever... **Domage !!!**

Respectons les Morts

Jean-Baptiste GAILLOT est né en 1789 à Arnicourt et est décédé à Novy-Chevrières en 1852. Il fut instituteur. Il était sûrement loin de se douter que 168 ans après sa mort, un individu viendrait profaner sa sépulture pour y dérober sa pierre tombale dans le but d'en faire un appui de fenêtre « original ». Cette dernière a été remise en place mais il est à rappeler que ce genre d'agissement est sévèrement puni par la loi.

L'eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communautés de Communes du Pays Rethélois assure la compétence « eau potable » pour garantir le principe d'égalité des usagers devant le service public.

Le prix de l'eau potable comprend :

- une part fixe qui représente l'abonnement, fixé en fonction du branchement,
- une part variable qui représente le coût de l'eau en m³, constant ou dégressif selon la quantité,
- les taxes, qui se composent de la redevance ressource d'eau, (proportionnelle au volume pompé en m³), et de la redevance pollution domestique (proportionnelle à la consommation en m³).

L'eau distribuée à Novy Chevières provient de l'unité de distribution de Nanteuil sur Aisne.

Le coût de l'abonnement est de 43.89 € HT.

Les Tarifs (HT) :

- 1.17 € de 0 à 160 m³
- 0.92 € de 161 à 300 m³
- 0.81 € au-delà de 300 m³

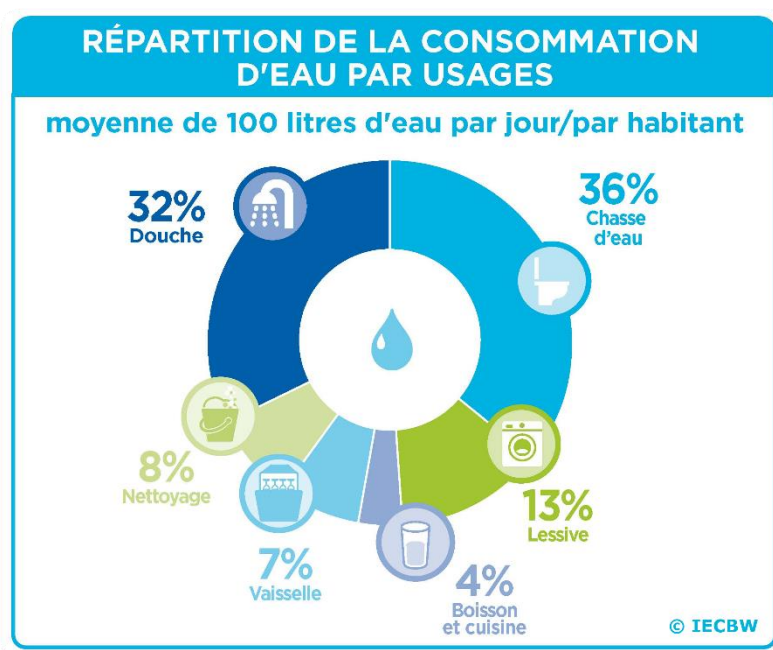
Taille du ménage	Consommation typique
1 personne	40 m ³
2 personnes	70 m ³
3 personnes	95 m ³
4 personnes	110 m ³

La facture se divise en deux parties :

- la distribution de l'eau qui couvre les frais de fonctionnement du service de l'eau et les investissements nécessaires à la construction et au renouvellement des installations de production et distribution d'eau,
- les redevances aux organismes publics qui reviennent à l'agence de l'eau (redevance pour la préservation de la ressource en eau et la lutte contre la pollution des eaux).

L'abonnement est facturé semestriellement à parts égales.

Le relevé de la consommation d'eau est effectué au moins une fois par an.



La Vie de la Commune

Quelques données

La population de Novy-Chevrières a-t-elle augmenté ou baissé ?

Mon territoire est-il Jeune ? Familial ? Vieillissant ?

Comment occupe-t-on son logement ?

Le chômage y est-il élevé ?.....

Pour répondre à ces questions, une étude a été menée. Les résultats sont présentés sous la forme de 5 fiches : démographie, logement et cadre de vie, emploi et activité, profil socio-économique et finances locales.

Démographie

Au 1^{er} janvier 2020, la population légale de Novy-Chevrières était de 735 habitants, avec 7 naissances en 2019 contre 5 décès.

Depuis 2012, la population a augmenté de plus de 17 %, 125 habitants de plus.

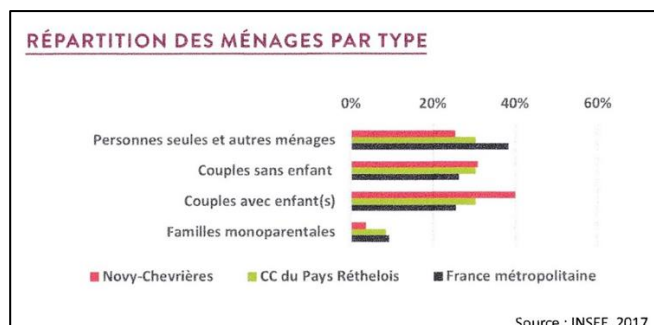
La densité de population est de 43 habitants/km² (contre 37 hab/km² pour la Communauté de Communes du Pays Rethélois).

205 ménages de la commune sont des familles avec enfants.

La répartition de la population de Novy-Chevrières :

- Entre 0 et 14 ans : 25 % ; 27 habitants ont moins de 3 ans
- Entre 15 et 29 ans : 15 %
- Entre 30 et 44 ans : 20 %

- Entre 45 et 59 ans : 22.5 %
- Entre 60 et 74 ans : 12 %
- Plus de 75 ans : 5.5 %, soit 41 personnes

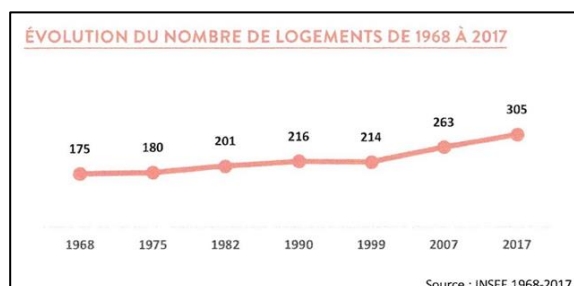
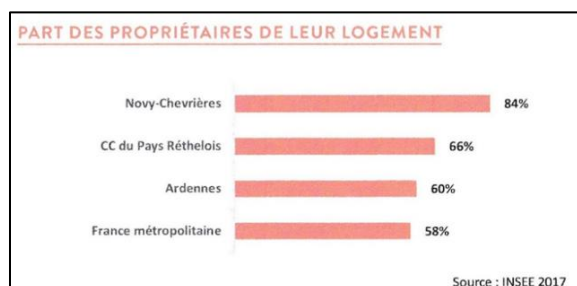


Pour info, l'évolution de la population la plus élevée est enregistrée à Doux (+45 %) et la plus faible à Saint-Rémy-le-Petit (-30 %).

Logement et cadre de vie

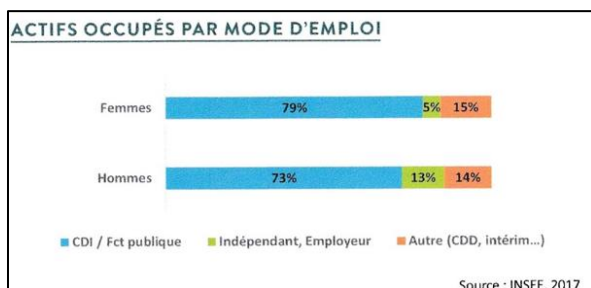
84 % de la population est propriétaire de son logement, un chiffre supérieur à celui du département (60%).

Il existe 305 logements sur la commune. 273 ont été construits avant 1970, soit 46 % des résidences principales.



Emploi et Activité

Le nombre d'actifs de la commune s'élève à 313 personnes, soit 78% des 5-64 ans.
Le taux de chômage pour les 15-64 ans atteint 11,4% (contre 17% dans les Ardennes).
25% des femmes actives, travaillent à temps partiel (contre 6.5% pour les hommes).



Le taux d'activité pour les 15-64 ans est de 68% pour les femmes contre 88% pour les hommes.

60 personnes sont inscrites au pôle emploi, dont 20 ont plus de 50 ans.

Le nombre d'emplois présents sur le territoire de la commune est de 60.

4 entreprises comptent 1 salarié ou plus. 47 actifs occupés travaillent sur la commune, soit 13% des actifs occupés.

Le profil socio-économique

La population est-elle plus ou moins aisée à Novy-Chevrières qu'ailleurs ?

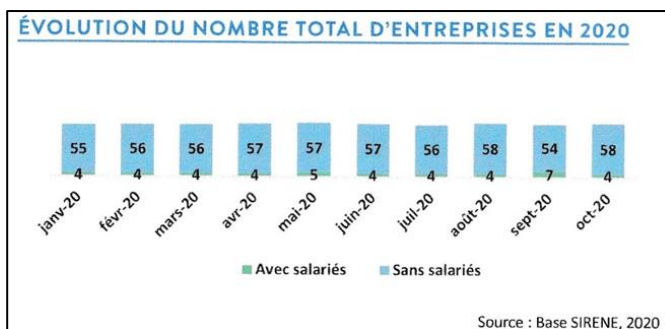
Le revenu cumulé de la population de Novy-Chevrières est de 9 millions d'euros en 2018.

Le revenu moyen que perçoivent annuellement les habitants de la commune est de 25 078 €, soit 2089 € par mois (contre 1822€ pour les Ardennes).

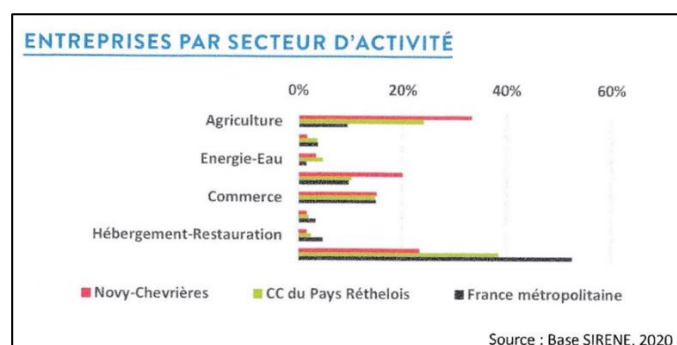
6 foyers sont bénéficiaires du RSA.

La part des foyers fiscaux pour 2018 se situe entre 38 et 41%.

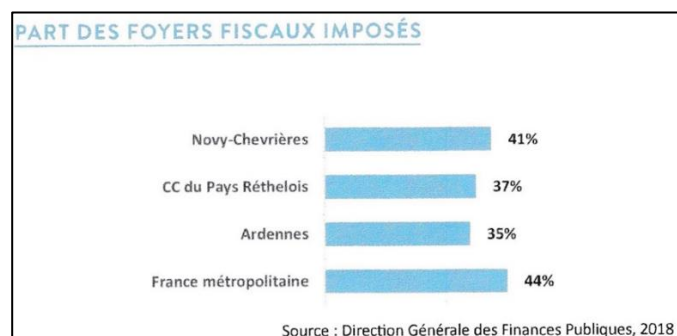
Niveau national, les communes de moins de 1000 habitants ont un revenu moyen par



Les principaux secteurs d'emploi sur la commune sont : l'administration et l'enseignement (50%), le commerce, le transport et les services (25%), et l'agriculture (20%).



foyer fiscal de 25 487 € par an, contre 27 156 € pour le reste du pays.



Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées à Novy-Chevrières sont les ouvriers (29%), retraités (18%), les professions intermédiaires (14%) et les employés (14%).

LES 15 ANS ET PLUS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE								
	Agr. exploitants	Artisans, comm., chefs d'ent.	Cadres, Prof. Intell. Supér.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres
Novy-Chevrières	2 %	2 %	6 %	14 %	14 %	29 %	18 %	14 %
Département	1 %	3 %	4 %	12 %	16 %	17 %	30 %	17 %
France métropolitaine	1 %	4 %	9 %	14 %	16 %	12 %	27 %	16 %

Source : INSEE, 2017

- 134 habitants sont diplômés de l'enseignement supérieur.
- 57% des plus de 15 ans ont un diplôme inférieur au bac (contre 71% en 2007).
- 130 femmes actives et 183 hommes.
- 84% des salariés occupent un emploi en CDI.
- 45 habitants travaillent à temps partiel, dont 33 femmes.

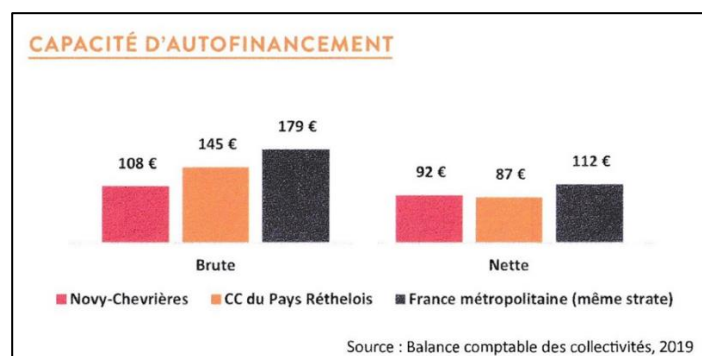
Les finances locales

Le total des charges de fonctionnement de la commune s'élève à 273 093 €, soit 330 € par habitant (contre 753 € par habitant dans les communes de 500 à 1000 habitants du département).

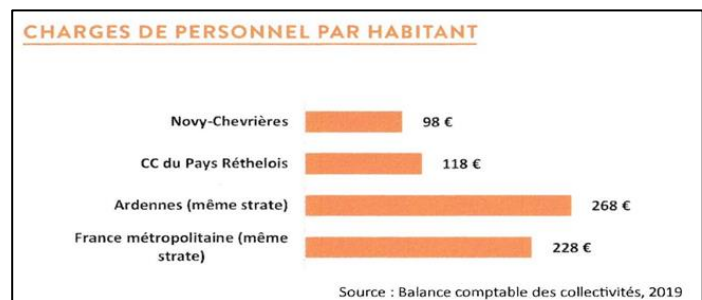
Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (appelé également taux d'effort fiscal) est de 108% pour Novy-Chevrières (contre 114% dans les communes de 500 à 1000 habitants du département).

En 2019, l'encours de la dette est de 163 020 € soit 216 € par habitant (contre 700 € en moyenne pour les communes de 500 à 1000 habitants du département).

La capacité d'autofinancement brute par habitant de la commune est de 108 €.



De 2012 à 2019, le total des dépenses d'équipement s'élève à 1 096 323 €, soit 182 € par an et par habitant depuis 2012. Les dépenses de personnel représentent 27 % du budget de la commune.



Ensemble de l'étude réalisée par le cabinet ITHEA CONSEIL

Un défibrillateur à la Mairie

Lors du conseil municipal du 16 novembre 2020, il a été voté à l'unanimité l'achat d'un Défibrillateur Automatique Externe : DAE. Il sera installé à la mairie.

Vous voulez vous investir auprès d'une communauté portant secours aux victimes : devenez bon samaritain (www.bon-samaritain.org).

Une application, une communauté, une mission : **Sauver des Vies**. Les « bons samaritains » sauvent des vies grâce à l'application Staying Alive.

Bon Samaritain

C'est une communauté de bénévoles qui choisissent de faire partie de la solution pour porter secours aux victimes d'un arrêt cardiaque. Ils peuvent être alertés à tout moment, à moins qu'ils ne soient indisponibles, grâce à l'application Staying Alive.



Cartographie

Application mobile gratuite, qui permet de faire partie de la communauté de Bons Samaritains et qui, une fois inscrits, les avertit en cas d'arrêt cardiaque à proximité. Elle vous permet également de trouver les défibrillateurs les plus proches et d'en signaler de nouveaux.

GESTES QUI SAUVENT

Staying Alive fournit des tutoriels, y compris des vidéos sur la reconnaissance d'un arrêt cardiaque, le massage cardiaque et l'utilisation d'un défibrillateur. Vous pourrez également lire nos FAQ concernant les gestes qui sauvent et l'utilisation d'un DAE.

L'arrêt cardiaque, un fléau trop souvent méconnu

50.000

Plus de 50 000 personnes, en France, décèdent chaque année d'un arrêt cardiaque : soit une personne toutes les 10 minutes.

Ces décès représentent 400 000 personnes en Europe et 7 millions dans le monde.

Dans près de 70% des cas, l'arrêt cardiaque a lieu devant un témoin, mais le taux de survie en France n'est que de 7% alors qu'il est de 40% à Amsterdam aux Pays-Bas ou à Lugano en Suisse. Selon les spécialistes de Medical Research, une défibrillation précoce permettrait de sauver plusieurs milliers de personnes chaque année.



En cas d'arrêt cardiaque, le temps est un facteur décisif qui détermine les chances de survie.

Après 4 minutes, on estime que pour chaque minute écoulée, les chances de survie diminuent de 10%.

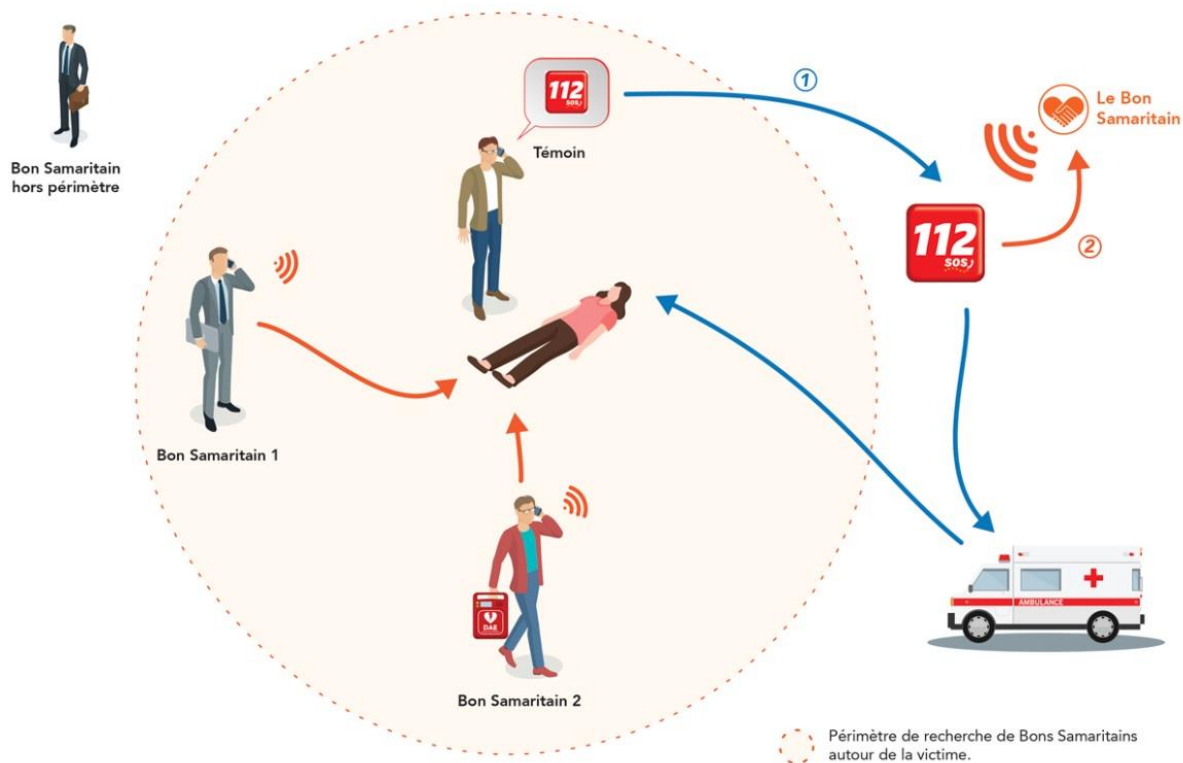
Sans oxygénation, le cerveau peut être gravement endommagé et par la suite avoir des séquelles sévères. En moins de 10 minutes sans réanimation, le pronostic vital de la victime peut être fatal. Compte tenu du temps nécessaire pour se rendre sur les lieux

de l'accident, il est donc essentiel que les témoins d'un arrêt cardiaque puissent appeler les secours et commencer la réanimation de la victime.



Plus de 171 000 défibrillateurs sont enregistrés dans le monde entier dans l'application Staying Alive développée par L'AEDMAP. Cette application offre de multiples fonctionnalités et services, y compris : Emplacement des défibrillateurs les plus proches.

Le « Bon Samaritain » permet aux volontaires de s'inscrire sur l'application Staying Alive et ainsi de devenir citoyen-sauveteurs, localisables par les services d'urgence (pompiers, SAMU), en cas de détresse vitale à proximité afin de secourir la victime.



Afin d'optimiser la gestion de l'arrêt cardiaque, un algorithme peut envoyer les Bons Samaritains vers la victime ou vers un défibrillateur, en fonction de leur emplacement et de leur compétence.

Les Bons Samaritains formés sont envoyés soit vers la victime, soit vers le défibrillateur le plus proche, tandis que les Bons Samaritains non formés sont envoyés exclusivement vers un défibrillateur.

Les radars pédagogiques

Des relevés ont été effectués sur les quatre radars pédagogiques installés à Novy-Chevrières. Les informations données concernent les passages du 3 octobre 2019 au 17 novembre 2020, soit 60 semaines.

Le radar de la route de Charleville

	Sens Reims/Charleville	Sens Charleville/Reims
<u>Nombre de véhicules</u>	188 648 véhicules sur la période soit ~ 449 par jour	391 488 véhicules sur la période soit ~ 932 par jour
<u>Fréquentation</u>		
le plus	le jeudi : 527 véhicules	le jeudi : 1029 véhicules
le moins	le dimanche : 228 véhicules	le dimanche : 623 véhicules
<u>Véhicules roulants entre...</u>		
0 et 50 km/h	66,03 %	64,13 %
50 et 55 km/h	21,90 %	21,92 %
55 à 80 km/h	11,95 %	13,68 %
80 à 100 km/h	0,11 %	0,25 %
plus de 100 km/h	0,004 %	0,01 %
<u>Record de vitesse</u>	116 km/h	128 km/h
<u>Bilan :</u>		
Vitesse moyenne	46 km/h	47 km/h
85 % des véhicules roulent...	à moins de 53 km/h	à moins de 54 km/h

Le radar de la route de Chevrières

	Sens Chevrières/Lucquy	Sens Lucquy/Chevrières
<u>Nombre de véhicules</u>	291 811 véhicules sur la période soit ~ 694 par jour	389 368 véhicules sur la période soit ~ 959 par jour
<u>Fréquentation</u>		
le plus	le vendredi : 774 véhicules	le vendredi : 1061 véhicules
le moins	le dimanche : 461 véhicules	le dimanche : 628 véhicules
<u>Véhicules roulants entre...</u>		
0 et 50 km/h	60,73 %	64,60 %
50 et 55 km/h	19,00 %	21,35 %
55 à 80 km/h	19,97 %	13,99 %
80 à 100 km/h	0,28 %	0,05 %
plus de 100 km/h	0,001 %	0,00 %
<u>Record de vitesse</u>	125 km/h	99 km/h
<u>Bilan :</u>		
Vitesse moyenne	48 km/h	48 km/h
85 % des véhicules roulent...	à moins de 57 km/h	à moins de 55 km/h

Les données démontrent qu'en moyenne, la vitesse de traversée d'agglomération est respectée et est même en dessous des 50 km/h réglementaires.

Les quelques rares grands excès de vitesse sont-ils dus aux chauffards, aux passages de véhicules d'urgence (SMUR, pompier...), aux urgences de la gendarmerie ? Les relevés ne peuvent pas nous donner ces indications. Nous ne pouvons qu'apprécier la lecture de ces mesures qui sont très encourageantes quant à la circulation urbaine de Novy-Chevrières.

Néanmoins, il appartient à CHACUN de respecter le code de la route.

Piétons, restez prudents : circulez sur les trottoirs et empruntez les passages piétons protégés pour traverser.

La Vie de l'École



Tel : 03 24 72 31 16

<http://sepia.ac-reims.fr/ec-novy>

ce.0080498y@ac-reims.fr

L'équipe éducative :

- M. Arnould MATHIEU : directeur et enseignant classe des petites et moyennes sections
- Mme Aurélie BRACONNIER : enseignante classe des grandes sections et CP
- Mme Florence NOUVIAN : enseignante classe des CE1 et CE2
- Mme Judith CAVALIER : enseignante classe des CM1/ CM2
- Mme Maryline FOURNET : ATSEM
- M. Guillaume VINCENOT : complément de services et 100% réussite

Les intervenants auprès des élèves :

Mme NOUVIAN enseignante titulaire sur la classe de CE1/CE2.

M. VINCENOT assurera le jour de décharge du directeur (le mardi) ainsi que le complément de service de Mme NOUVIAN (le jeudi). Il assurera un rôle de maître dit 100% réussite le vendredi après-midi dans les classes de CE1 et de CP (son aide sera focalisée sur la fluence et le décodage). Il est sur une autre école le reste de la semaine.

Mme PROTIN Géraldine psychologue de l'éducation nationale interviendra en remplacement de Mme MEDINA. Elle verra les élèves à partir du mois de novembre. Mr Mathieu rappelle que la psychologue peut voir les élèves en difficulté sur demande des enseignants sous couvert de l'accord des parents mais également sur demande des parents en cas de difficultés rencontrées par ces derniers.

Mme BROUSMICHE Estelle, infirmière du collège interviendra dans notre école. Le 17 novembre, elle interviendra en classe de GS/CP pour une vérification des carnets de santé. Il est rappelé qu'elle peut également intervenir dans les classes, sur demandes des enseignants, pour des thèmes spécifiques comme l'éducation à la sexualité, le harcèlement ou encore l'hygiène.

Mme FOURNET Maryline : il s'agit de l'ATSEM traditionnellement connue sur l'école, mais qui est en arrêt suite à blessure depuis fin juin. Elle a été remplacée par 5 personnes différentes depuis le début de l'année, avec une certaine stabilité trouvée depuis quelques semaines avec l'arrivée d'Aline PIERRET. Elle est très appréciée de l'équipe et des enfants. Nous espérons qu'elle pourra rester le temps nécessaire au rétablissement de Maryline.

Appuis pédagogiques pour les élèves :

M. VINCENOT interviendra en tant que maître supplémentaire le vendredi après-midi, pour une aide à la compréhension et du travail sur la fluidité en lecture notamment.

Aide pédagogique complémentaire (**APC**) : deux séances de 45 min par semaine, les mardis et jeudis de 16h30 à 17h15, sur proposition de l'enseignant et avec accord de la famille.

Les APC seront, encore cette année, consacrées au langage.

Les **SRAN** (Stage de Remise A Niveau) pendant les vacances de printemps et d'été (toujours sous réserve d'accord des familles, dans les délais, qui sont parfois très courts) mais également cet automne: stages d'une semaine, par demi-journée, permettant de travailler en groupe très restreint. Cet enseignement dit « massé » est réservé aux élèves de CM sur des problèmes identifiés en mathématiques et français. Les groupes devant être constitués de 5 élèves, il est important que les parents donnent une réponse rapide, afin que ces derniers soient organisés efficacement.

Effectifs – répartition :

<i>Enseignant</i>	M Mathieu	Mme Braconnier	Mme Nouvian	Mme Cavalier
Classe	PS / MS	GS/CP	CE1/CE2	CM1/CM2
Effectif classe	28	17	25	22
Effectif par niveau	PS : 12 MS : 16	GS : 7 CP : 10	CE 1 : 13 CE 2 : 12	CM 1 : 10 CM 2 : 12

Soit un total de 92 élèves inscrits dans l'école à ce jour, en hausse par rapport à l'an passé (85). Une baisse est attendue pour l'année prochaine. A noter qu'un élève comptabilisé est en attente de radiation.

La 4ème classe, ouverte de manière provisoire l'an passé est devenue définitive.

Bilan des élections des parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu le vendredi 9 octobre 2020 sans qu'aucun incident notable n'ait été relevé. Toutefois, comme tous les ans, la commission a relevé un nombre important d'incompréhensions des consignes de vote, conduisant à un nombre trop important de bulletins nuls. Les consignes étaient pourtant claires et simplifiées... Une seule liste était proposée au vote.

Résultats : Participation en forte baisse à 75.4% (83,6% et 89.9% les années précédentes) soit 95 bulletins reçus sur les 126 possibles. Le taux de participation baisse depuis maintenant plusieurs années.

Les élus sont :

Titulaires	Suppléants
Cloé PROMPT	Alice PILLARD
Khélifa CHENNANE	Alicia BLAVIER
Émilie BROST	Guillaume ENGLERT
Carole THIÉBAUT	Andréa CAPELLE



Aucun vote par voie postale n'a été reçu à l'école sur les 9 envoyés.
Aucun bulletin blanc mais 13 nuls.

Le PV signé le soir même a été affiché dans le weekend. Aucune contestation n'est survenue.

A compter de l'année prochaine, le vote se fera uniquement à distance. Les représentants de parents d'élèves sont élus pour 1 an, ils participent au 3 conseils de classe annuels et forment un relais entre les enseignants et les parents.

N'hésitez pas à les contacter

Une nouvelle adresse a été mis en place: pe.novy-chevrieres@gmail.fr

Horaires :

A partir de septembre 2020, les horaires de classe sont (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

- Le matin de 8h30 à 12h
- L'après-midi de 14h à 16h30

Les portes ouvrent 10 minutes avant le début de la classe.



La cantine et le périscolaire :

La cantine et l'accueil périscolaire sont gérés par la Communauté de Communes du Pays Rethélois. Du lundi au vendredi (excepté le mercredi), l'accueil périscolaire est ouvert à partir de 7h30 le matin (jusqu'au début de la classe à 8h30) et accueille les enfants après la classe à 16h30 et ferme à 18h30. A noter la possibilité d'inscription à l'accompagnement aux devoirs.

La cantine est assurée de 12h à 13h50 les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

Renseignements et inscriptions auprès du service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

Évolutions matérielles :

Beaucoup de changements sur le site :

- mise en service de la cantine,
- changement du plan de circulation,
- installation d'un visiophone,
- nouvelles tables et chaises en CE1 - CE2.

Point sur la situation sanitaire :

1- Que faire si... ?

- mon enfant est absent (maladie ou autre) : je préviens l'école le jour même et je fournis un justificatif sur papier libre à son retour.
- j'ai un imprévu impliquant que mon enfant aille au périscolaire sans être inscrit : je préviens le plus rapidement possible la collectivité.
- mon enfant est en retard : il vous appartient de veiller à sa sécurité tant qu'il n'a pas franchi le portail. Vous devez l'accompagner jusqu'au visiophone et attendre qu'il ait pénétré dans l'enceinte.
- mon enfant doit changer d'école : vous adressez un courrier au directeur, demandant la radiation de votre enfant à telle date et spécifiant si possible sa nouvelle école.

- je suis nouveau sur le village et je souhaite inscrire mon enfant à l'école : prenez contact le plus rapidement possible avec la Communauté de Communes du Pays Rethélois (ou en mairie sur Novy), puis avec le directeur de l'école.
- je n'habite pas le village mais je souhaite que mon enfant soit scolarisé dans votre école : cela reste un cas dérogatoire, possible sous conditions, contactez la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

2- Le protocole prévu est appliqué du mieux possible par l'équipe. Les entrées et sorties sont séparées au maximum et les croisements limités. Le masque est obligatoire devant l'école, et les regroupements doivent rapidement se disperser.

3- Projets de l'année :

- Le décloisonnement des GS durant la sieste des PS : ils reviennent en maternelle avec un programme principalement axé sur la phonologie et les compétences logiques.
- La classe de maternelle travaillera toute l'année sur la relation animal / homme : schéma corporel, locomotion, habitat, alimentation et hygiène.



- Projet E3D signifie éducation aux démarches de développement durable. Ce projet va regrouper l'ensemble des actions que notre école va tenter de mettre en place pour éduquer les élèves aux questions de l'environnement. Nous avons la volonté d'aller encore plus loin que ce qui avait été initié l'an passé (et interrompu), en associant l'école, les élèves, leurs familles, les collectivités et des partenaires et producteurs locaux. C'est un projet ambitieux, sur plusieurs années, qui proposera de transformer petit à petit l'école, son fonctionnement, son environnement.
- Tous les élèves de l'école vont participer, en partenariat avec la maison de la nature de Boultaux-Bois, à l'aménagement d'un espace de biodiversité, à son observation et à sa compréhension. C'est ce projet qui permettra, notamment, de fédérer tous les acteurs. Nous ne souhaitons pas développer davantage car il appartiendra (il appartient déjà) aux élèves de s'approprier ce projet et de le développer. Il consistera notamment en l'aménagement de la zone herbeuse à proximité de la cantine...
- Les autres classes seront concernées par un projet en relation avec la ferme de Liart (les matériaux, le cycle de l'eau et une thématique sur le vivre autrement), avec une sortie prévue en fin d'année.
- Retour des éco délégués dans chaque classe d'élémentaire.
- Retour des défis parents.
- Charte de l'école écocitoyenne.

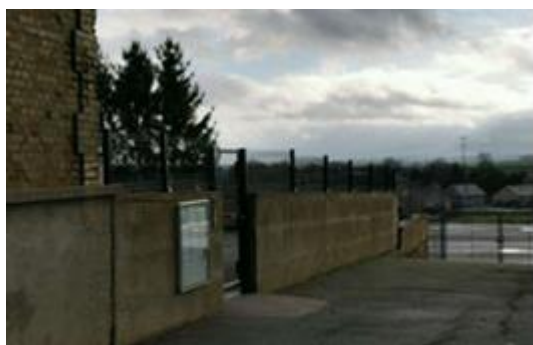
- Participation au défi sciences « est ce que tous les animaux ressemblent à leurs parents ?
- Réflexion autour du matériel de classe, des consommables...

Ces actions pourront conduire l'école à recevoir la labellisation E3D.

- Participation au plan mathématiques : l'école a été choisie pour participer à un nouveau mode de formation, qui portera ici sur les mathématiques, et notamment la résolution de problèmes. Des personnes ressources seront amenées à intervenir dans les classes du CP au CM2 à partir de novembre. Cette formation se fera sous forme de réseau avec l'école Mermoz.
- Se pose la question de la classe de neige prévue début mars 2021 : M. MATHIEU souhaite avoir l'avis du conseil d'école pour déterminer la meilleure stratégie : annuler immédiatement ? Attendre ? Jusque quelle date ?
Finalement la classe de neige est reportée à l'année 2022. Néanmoins l'équipe enseignante s'interroge sur un projet pour les CM2.

Sécurité de l'école :

En relation avec les travaux de sécurisation (périmètre fermé, visiophone, portail à verrouillage électrique...), un exercice incendie a été mené en ce début d'année permettant de valider les changements. D'autres exercices de sécurité seront proposés dans l'année.



Des travaux ont été réalisés pour la rentrée de septembre 2020.

Une ouverture dans le mur de la cour a été percée et un portillon a été installé.

Une fermeture avec un grillage a également été faite, dans le but d'éviter toute intrusion ou évasion !

Bibliothèque :

Madame **VELY** a repris la gestion de la bibliothèque depuis la rentrée 2020. Les enfants s'y rendent les lundi et vendredi après-midi pour emprunter des livres une semaine sur deux, en alternance.



Événements festifs à venir :

Tous les évènements habituels sont pour l'instant suspendus. A noter qu'un flyer de l'Association des Parents d'élèves reprenant l'ensemble des manifestations possibles a été distribué, mais qu'il est bien précisé ici que l'ensemble des manifestations est soumis à l'évolution de la crise sanitaire que nous traversons.

Les différentes actions de cette année :

Beaucoup d'actions ont dû être annulées pour éviter les regroupements et la propagation du virus : restriction sanitaire oblige !



- **Le spectacle de Noël :**

Encore une année pleine d'émotions.



- **Le carnaval :**

Cette année nous avons eu de la chance d'avoir un ciel clément pour que tous les élèves puissent défiler dans les rues de Novy-Chevrières.



- **Piscine :**



Tous les élèves se sont rendus au centre aquatique GALEA de Rethel, du mardi 10 décembre 2019 au 12 mars 2020, pour une séance hebdomadaire : soit un total de 11 séances.

- **Visite au collège :**

Cette dernière a été annulée. Toutefois, une visite virtuelle a pu avoir lieu par le biais du site du collège.

- **Le spectacle de fin d'année :**

Malgré le contexte sanitaire, les enfants ont pu réaliser leur traditionnel spectacle de fin d'année, en jouant aux véritables stars puisqu'ils se sont filmés.

Les parents, n'ayant pas pu être présents, ont dû découvrir des indices dévoilés par les enseignants, pour avoir la chance d'admirer le spectacle.

Une année extraordinaire qui s'est achevée sur une note festive pour les petits et les grands.



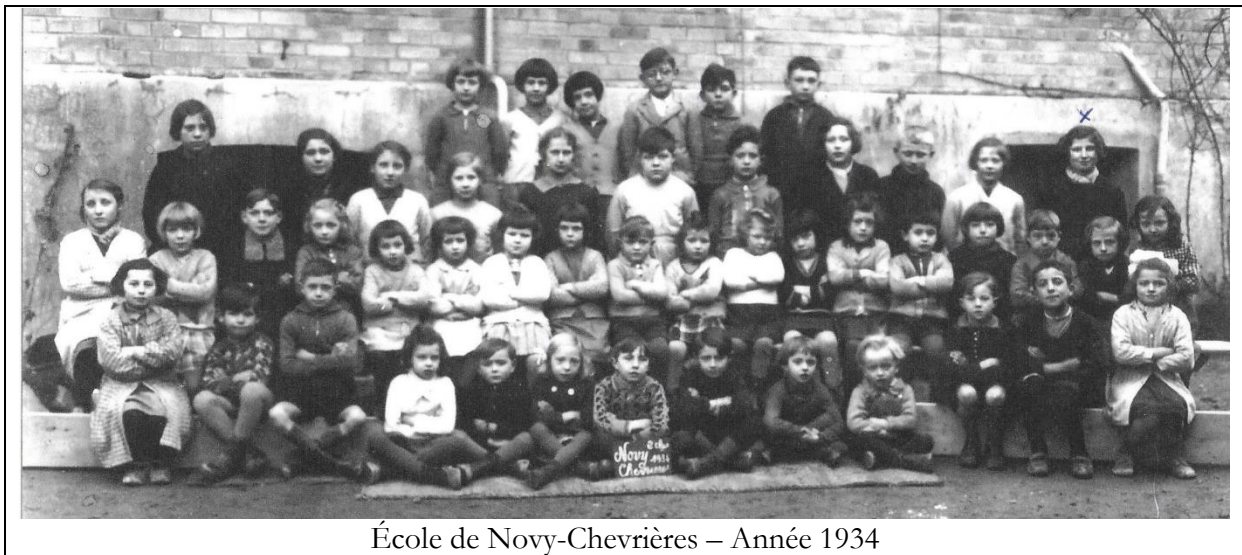
Une jeunesse à Novy-Chevrières

Après mes souvenirs d'enfance en vacances à Novy dans les années 60, je voudrais évoquer des souvenirs remontant plus loin dans le temps, puisqu'il s'agit des souvenirs de ma maman qui est née à Novy en 1921 et qui y a vécu jusqu'en 1941. Je ne les ai pas notés au fur et à mesure. Ces souvenirs de souvenirs sont donc mêlés à la brume du temps, mais ils sont sincères. Ils ont le privilège de faire revivre des années qui étaient difficiles dans les Ardennes à cette période d'entre-deux guerres. C'est aussi à partir d'une photo retrouvée que je veux évoquer ces souvenirs. Sur cette photo en noir et blanc prise derrière la maison du grand-père de Novy, on aperçoit une immense remise grise ou maison de bois à pans coupés. Ma maman est à droite, avec ses parents. Mais ce qui est original dans cette photo prise en 1941, c'est que c'est un jeune Allemand, qui occupe la maison avec ma famille, qui l'a prise ! Et en polaroid s'il vous plaît ! Ma maman rit sur cette photo elle a 20 ans ! Mais ce n'est pas le cas de ma grand-mère.



Maman est née en 1921 dans une famille de 9 enfants, dont un enfant est décédé à la naissance. C'est trois ans après la fin de la terrible Première Guerre Mondiale, qui avait saigné à blanc ce pays, il était difficile de trouver du savon à l'époque, me disait-elle. Le nécessaire manquait.

Maman fréquenta l'école de Novy jusqu'à ses 13 ans : on la voit sur une photo de sa classe prise à l'école. Elle brillait en calcul mental, car elle était rapide : on travaillait sur une ardoise à l'époque pour certains exercices (c'est un matériau du pays !!). Le maître de l'époque, M. Legrand, était très sévère et on le craignait, maman n'avait pas oublié les coups de règle sur les doigts, ni la bague qui s'enfonçait sur le front quand ça ne rentrait pas ! Avec son frère, elle allait le matin avant l'école distribuer les journaux dans tout Novy, à pied sans doute, pour gagner un peu d'argent. Je ne sais combien il y avait d'habitants à l'époque.



École de Novy-Chevrières – Année 1934

Ceci dit, maman aimait l'école mais l'année du certificat d'études, à 13 ans donc, ses parents décidèrent de la retirer de l'école pour qu'elle travaille et rapporte de l'argent à la maison ! Il n'y avait qu'un revenu, la petite paye du grand-père, cheminot, et c'est tout, pas d'allocation familiale à l'époque ! Le maître s'était déplacé pour supplier ses parents de lui laisser passer son certificat d'études en cette année 1934 mais il y avait encore 2 enfants plus jeunes ; donc Jeannette, comme on l'appelait, dut aller travailler comme bonne à tout faire, surtout d'ailleurs pour faire des lessives

chez des particuliers. Elle allait à Rethel, à Machéroménil, et ailleurs, à vélo pour la journée. Elle revenait fourbue ; ses doigts l'hiver étaient gelés, et elle souffrait des reins.

C'est ainsi en travaillant, en faisant des lessives ou en nettoyant les sols, qu'elle put se cultiver. Elle écoutait les cours de piano, quand elle travaillait chez le Maître M. Legrand et découvrit aussi l'opéra. Elle rêvait d'aller à Paris pour s'offrir tout cela. A Paris, avec ses économies, elle s'offrit des cours du soir de Français et de géographie et put enfin, à 21 ans, passer avec succès son certificat d'études. Elle étudia la sténo et la mécanographie et put obtenir un poste intéressant aux PTT. Elle était fière d'avoir pu obtenir ses diplômes par son propre travail !

A Novy, dans sa famille, entre les deux guerres, les repas étaient très sobres : de la viande une fois par semaine, mais on élevait quelques poules pour leurs œufs et des lapins qui faisaient de bons civets le dimanche. On mangeait aussi beaucoup de noix et de pommes du pays, des pommes de terre. Un petit jardin permettait d'avoir quelques salades. Et pour la Saint-Nicolas, en décembre, on se régalaît avec une orange : ce fruit d'or venant du Midi ! Mon grand-père, quand il fut veuf, bénéficiant des transports en train gratuits comme cheminot, allait tous les ans assister au carnaval de Nice !

Quand la guerre fut déclarée en 1939, tout fut bousculé : les sœurs de ma mère plus âgées étaient déjà parties à Paris et ma mère décida de les rejoindre en 1941. Le pays avait déjà beaucoup souffert. On avait peur de l'occupant allemand. Maman se retrouva ainsi avec une petite valise dans un des derniers trains en partance pour Paris. Elle me raconta que le train fut bombardé à Attigny. Elle était figée de peur et se cacha sous le train pour voyager à moitié cachée ! Enfin elle arriva à Paris saine et sauve et ce fut un soulagement de retrouver sa famille. Ma grand-mère déjà malade les rejoignit aussi.

Je rajoute un codicille à ces souvenirs, car en 1953, je crois, je suis restée quelques mois à Novy chez les sœurs Binet et j'ai fréquenté quelques temps l'école de Novy, dans une classe unique, ce qui m'a permis, en entendant les enfants lire, d'apprendre à lire moi-même !

Je voudrais évoquer un souvenir très récent : le feu d'artifice du 14 juillet 2019, à Novy.

C'est la première fois que je me trouvais à Novy un 14 juillet et ce fut l'occasion d'y assister.

Avec mon mari nous avons passé une magnifique soirée : comme dans un rêve. Habitué aux feux d'artifice tirés dans la baie de Cannes, puisque nous sommes cannois depuis plusieurs années, nous avons apprécié cette soirée toute simple, sous les étoiles, sans pollution lumineuse.

La distribution des lampions par le comité des fêtes, s'est faite dans la bonne humeur. L'atmosphère familiale et amicale qui y régnait était sereine. Nos lampions multicolores se balançaient dans nos mains alors que nous arpentions les rues de Novy pour nous rendre à l'endroit du feu d'artifice ! Les cris des enfants, les bavardages amicaux, les exclamations des participants, rythmaient les écritures cabalistiques qui s'inscrivaient sur un ciel d'un noir mystérieux, piqueté d'étoiles.

Une bonne collation vint rafraîchir petits et grands en fin de soirée.

Merci pour cette belle soirée que je garderai dans mon cœur.

Odette Benoit - Mars 2020.

Une bouteille à la mer !!! Nous sommes à la recherche de personnes qui seraient en mesure de pouvoir identifier les enfants présents sur la photo de classe.

Souvenirs, Souvenirs

Vous reconnaissez vous ? Reconnaissez-vous vos anciens camarades ?



Les enfants sont nommés de haut en bas et de gauche à droite.

Première rangée

Francine LUDINART - Maryse RÉMOND - Didier MARINIÈRES - Bernard JOLIVART - Raphaël AUBLET
Philippe DUVAL - Estelle FAYNOT - Patrice FÉ

Deuxième rangée

Corine CERS - Vincent VADEZ - Florence VALENTIN - Christelle RUBY - Pascal DELAHAUT
Jean-Loup CHARLES - Stéphane FÉ

Troisième rangée

Florence LAROCHE - Valérie LAROCHE - Benoît GESSON - Claude MALLET - Didier UNDRÉINER
Franck CERS - Jean-Louis FOURNET - Isabelle FÉ

Accompagnés de Madame LIVOIR, leur institutrice.

Les délibérations du Conseil Municipal



Maire : Yves BÉGUIN

1^{ère} Adjointe : Sylvie LOZINGOT
délégué aux affaires scolaires, associatives et sociales

2^{ème} Adjoint : Régis LEPEUC'H
délégué aux petits travaux, au cadre de vie et auprès des employés communaux

3^{ème} Adjoint : Jérôme LEDOUBLE
délégué à l'état civil, à l'urbanisme et à l'administration générale

4^{ème} Adjoint : Bernard STÉVENIN
délégué aux grands travaux
Christine SIMON
déléguée aux finances de la commune

Jean-Pierre LAMBOT
délégué à la sécurité publique

Conseillers Municipaux :

Benoît DOMMELIER - Marine ENGLERT - Kévin LEPEUC'H - Michel LUDINART
Noëlle MALVY - Patricia PARAPPEL - Frédéric PONCET - Odette VIOLET

Séance du 13 février 2020 : (ancienne mandature)

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse l'adhésion au Label "Villes et Villages Fleuris" du Conseil National des Villes et Villages Fleuris à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire son adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (C.N.A.S.) pour l'année 2020 et de verser au dit Comité une cotisation prévisionnelle qui sera égale à **212,00 € par agent salarié actif** (3 agents concernés) et **137,80 € par agent retraité** (0 agent concerné). Participation fixée au Règlement Intérieur du C.N.A.S.
Au 1^{er} janvier 2020 : Coût total prévisionnel : **636,00 €**.
- Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, donne un avis défavorable au spectacle pyrotechnique pour les raisons suivantes :
 - o la zone de tir se situe dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) du Plan Local d'Urbanisme,
 - o cette zone est une réserve de protection des animaux sauvages de l'association « Société de Sauvegarde Chasse et Nature » de Novy-Chevrières,
 - o dans le dossier, il n'apparaît pas que le propriétaire du terrain ait donné son accord à la réalisation de cette manifestation,
 - o à moins de 200 m du tir du spectacle pyrotechnique, il y a un étang ; le propriétaire n'a pas donné son accord pour y puiser l'eau, en cas de nécessité,
 - o en 2019, le site n'a pas été nettoyé,
 - o de nombreux riverains se sont plaints du bruit, ils n'étaient pas prévenus,
 - o les services de la gendarmerie ont été interpellés plusieurs fois.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, délégation régionale Champagne Ardenne, et accepte le montant de contribution de la commune à la Fondation du Patrimoine à hauteur de **75.00 €**.
- Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rethélois a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dans sa séance du 18 décembre 2019. Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis défavorable provisoire sur ce projet. L'avis définitif sera donné par la prochaine équipe municipale.
- L'Assemblée Municipale décide d'acheter deux composteurs de 600 litres pour le cimetière communal pour un montant de **105,00 €** ainsi que 160 composteurs de 400 litres pour les attribuer gratuitement à tous les habitants qui ont répondu favorablement par écrit à l'enquête.

Séance du 28 mai 2020 : (nouvelle mandature)

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire et des Adjoints.

1- Élection du Maire

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs (article L.65 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BÉGUIN Yves	14	Quatorze

M. Yves BÉGUIN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2- Détermination du nombre d'adjoints

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune (744 habitants) un effectif maximum de quatre adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le résultat a été le suivant :

- 6 voix pour 3 adjoints,
- 7 voix pour 4 adjoints,
- 2 bulletins nuls.

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver la création de quatre postes d'adjoints au maire.

3- Élection du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0
 Nombre de suffrages déclarés blancs (article L.65 du code électoral) : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LOZINGOT Sylvie	9	Neuf
MALVY Noëlle	6	Six

Mme LOZINGOT Sylvie a été proclamée 1^{re} adjointe et a été immédiatement installée.

4- Élection du deuxième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0
 Nombre de suffrages déclarés blancs (article L.65 du code électoral) : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Majorité absolue : 8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LEPEUC'H Régis	14	Quatorze

M. LEPEUC'H Régis a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

5- Élection du troisième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0
 Nombre de suffrages déclarés blancs (article L.65 du code électoral) : 2
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 Majorité absolue : 7

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LEDOUBLE Jérôme	13	Treize

M. LEDOUBLE Jérôme a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

6- Élection du quatrième adjoint

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0
 Nombre de suffrages déclarés blancs (article L.65 du code électoral) : 5

Nombre de suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
STÉVENIN Bernard	10	Dix

M. STÉVENIN Bernard a été proclamé 4^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

7- Délégations à certains conseillers municipaux

Madame SIMON Christine, conseillère municipale est nommée déléguée aux finances de la commune à compter du 29 mai 2020.

Monsieur LAMBOT Jean-Pierre, conseiller municipal est nommé délégué à la sécurité et tranquillité publiques, prévention de la délinquance et relations à la justice et aux institutions de prévention, sécurité civile et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) à compter du 29 mai 2020.

8- Fixation des indemnités de fonction des élus

CONSIDÉRANT :

- *qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,*
- *que la commune compte actuellement une population municipale totale de 744 habitants,*
- *que pour une commune entre 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 40,3 %,*
- *que pour une commune entre 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10,7 %,*
- *que pour une commune entre 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un délégué en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6.00 %,*
- *que l'indemnité de fonction du maire est, de droit, fixée à 100 %, sauf demande contraire du maire,*
- *que le Maire souhaite moduler son indemnité et les taux attribués aux adjoints et délégué à compter du 29 mai 2020,*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et du délégué comme suit :

- Maire : Monsieur BÉGUIN Yves : taux = **37,00 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 1^{ère} adjointe : Madame LOZINGOT Sylvie : taux = **10,70 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 2^{ème} adjoint : Monsieur LEPEUC'H Régis : taux = **10,70 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 3^{ème} adjoint : Monsieur LEDOUBLE Jérôme : taux = **8,69 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 4^{ème} adjoint : Monsieur STÉVENIN Bernard : taux = **8,00 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 1^{ère} déléguée conseillère municipale : Madame SIMON Christine : taux = **5,00 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- 2^{ème} délégué conseil municipal : Monsieur LAMBOT Jean-Pierre : taux = **3,00 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Séance du 11 juin 2020 :

- Considérant que l'article L.273-11 du code électoral dispose que « les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau et vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 28 mai 2020 :
 - o Monsieur BÉGUIN Yves est désigné délégué communautaire titulaire.
 - o Madame LOZINGOT Sylvie est désignée déléguée communautaire suppléante.

- La commune de Novy-Chevrières fait partie du secteur intercommunal d'énergie de l'Aisne et du Porcien. Le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et un suppléant pour la représenter au secteur d'énergie de l'Aisne et du Porcien.

A l'unanimité, le Conseil désigne :

 - o Monsieur STEVENIN Bernard au titre de délégué titulaire.
 - o Monsieur BÉGUIN Yves au titre de délégué suppléant.

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner ses délégués et le correspondant auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) :
 - o le délégué local des élus : Madame ENGLERT Marine,
 - o le délégué local des agents : Madame CAPITAINE Nicole,
 - o le correspondant : Madame CAPITAINE Nicole.

- Le Conseil élit, à l'unanimité :
 - o M. LEPEUC'H Régis
 - o Mme VIOLET Odette
 - o Mme PARAPEL Patricia
 - o Mme LOZINGOT Sylvie
 - o M. LEPEUC'H Kévinen tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- L'Assemblée Délibérante procède à la désignation de ses membres au sein des différentes commissions.
 - o **Travaux** :
 - *VRD* : Régis LEPEUC'H, Frédéric PONCET, Kévin LEPEUC'H, Bernard STÉVENIN, Jérôme LEDOUBLE.
 - *Bâtiments* : Benoît DOMMELIER, Sylvie LOZINGOT, Bernard STÉVENIN, Odette VIOLET.
 - o **Urbanisme** : Bernard STÉVENIN, Jean-Pierre LAMBOT, Jérôme LEDOUBLE, Kévin LEPEUC'H.
 - o **Scolaire et périscolaire** : Sylvie LOZINGOT, Kévin LEPEUC'H, Marine ENGLERT.
 - o **Finances** : l'ensemble des conseillers municipaux.
 - o **Discipline** : Régis LEPEUC'H, Odette VIOLET.
 - o **Fleurissement de la commune** : Yves BÉGUIN, Régis LEPEUC'H, Jean-Pierre LAMBOT.
 - o **Agriculture** : Benoît DOMMELIER, Bernard STÉVENIN, Kévin LEPEUC'H, Michel LUDINART.

- **Fêtes et cérémonies** : Odette VIOLET, Christine SIMON, Régis LEPEUCH, Sylvie LOZINGOT, Kévin LEPEUCH, Frédéric PONCET.
 - **Communication, journal « L'INATTENDU » et site Internet** : Jérôme LEDOUBLE, Sylvie LOZINGOT et en dehors du conseil, Laura HODIER.
 - **Commission d'appels d'offres et d'ouverture de plis** :
 - Titulaires : Bernard STÉVENIN, Jérôme LEDOUBLE, Kévin LEPEUCH.
 - Suppléants : Christine SIMON, Benoît DOMMELIER, Odette VIOLET.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner :
- Régis LEPEUCH comme délégué communal pour le tirage au sort des jurés d'assises,
 - Jean-Pierre LAMBOT comme correspondant défense.
- Le Conseil procède à la désignation de ses membres auprès des associations comme suit :

Associations	Délégués
Le Club de l'amitié	Odette VIOLET
L'Association des Parents d'Élèves	Marine ENGLERT et Kévin LEPEUCH
Le Comité des Fêtes	Odette VIOLET et Christine SIMON
Les 100 Buts	Sylvie LOZINGOT
La Société de Chasse	Frédéric PONCET
ADMR de Lucquy	Jérôme LEDOUBLE
Le Précaré	Christine SIMON et Jérôme LEDOUBLE
Novy Sport	Marine ENGLERT et Régis LEPEUCH

- M. Régis LEPEUCH et M. Jean-Pierre LAMBOT sont désignés délégués auprès des agents du service technique.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit, à savoir :
- Taxe foncier bâti **13,07 %** (13.07 % en 2019)
 - Taxe foncier non bâti **15,53 %** (15.53 % en 2019)
- À l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
- contenu du poste : agent d'entretien,
 - durée du contrat : 10 mois,
 - durée hebdomadaire de travail : 32/35^{ème},
 - rémunération : 1 407 euros (SMIC).
- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'acheter, pour le service technique de la commune, une tondeuse autoportée pour remplacer l'ancienne qui ne fonctionne plus, et accepte le devis de PRIMAULT SAS, pour l'achat d'une tondeuse autoportée professionnelle pour une somme globale de 13 300,00 € HT soit 15 960,00 € TTC auquel il faut soustraire la reprise de l'ancienne tondeuse autoportée pour 1 200,00 € HT soit 1 440,00 € TTC soit un total général de **12 100,00 € HT** soit **14 520,00 € TTC**.



- Exposé de différents projets :
 - o Achat du terrain contigu à la salle des fêtes. Le Maire informe le conseil municipal que le terrain contigu à la salle des fêtes Pierre LEDOUBLE en vente par les héritiers DUVAL. Ce terrain est l'emplacement réservé n°2 du PLU. Le Maire est chargé de mener la négociation.
 - o Poursuites des travaux de voirie. L'enfouissement des réseaux et réfection de l'éclairage public rue du Pont Taillard sont programmés en 2020 ou 2021.
 - o Réfection de l'entrée et du secrétariat de la mairie. Le Maire est chargé de demander des devis.
 - o Projet d'achat de deux buts multisports. L'association Novy Sport a demandé l'achat de deux buts multisports. Mme Sylvie LOZINGOT est chargée de demander des devis.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions pour l'année 2020 :



▪ CCAS	3 200 €
▪ Club de l'Amitié	595 €
▪ Comité des Fêtes	5 625 €
▪ Association Les 100 Buts	270 €
▪ ADMR de Lucquy	350 €
▪ Lutte contre le Cancer	160 €
▪ VMEH (<i>visiteur médical en milieu hospitalier</i>)	50 €
▪ SSCN (<i>société sauvegarde chasse nature</i>)	235 €
▪ Donneurs de sang	160 €
▪ Jeunes sapeurs-pompiers de Rethel	50 €
▪ Assoc. Parents d'Élèves de Novy-Chevrières	900 €
▪ Association LE PRÉCARÉ	900 €
▪ Les Restos du cœur	200 €
▪ Association Novy Football Club	595 €

tant total de **13 290 €.**



- Le Conseil décide, à l'unanimité de dresser une liste de contribuables en nombre double pour permettre d'établir la liste définitive des Commissaires appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs. La directrice départementale des finances a désigné :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
James VADEZ	Noëlle MALVY
Patricia HARNAUD	Isabelle SCHWEITZER
Christine SIMON	Hervé MASSET
Bernard STÉVENIN	Bruno LEFÈVRE
Michel LUDINART	Yvon DOMMELIER
Benoît DOMMELIER	Éric RÉMOND

- Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a eu une dégradation d'une tombe au cimetière communal. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. La personne connue s'est dénoncée. La tombe a été rénovée et la plainte a été retirée sur le principe que le travail d'intérêt général ait été fait.

Séance du 6 juillet 2020 :

Pour le BUDGET COMMUNAL :

- Vu le budget primitif communal de l'exercice 2019 approuvé le 4 avril 2019, Monsieur le Maire expose, à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019. Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2019, Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Sylvie LOZINGOT, 1^{ère} adjointe, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif communal de l'exercice 2019 suivant :

	RECETTES 2019	DÉPENSES 2019	RÉSULTAT EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE A L'INVEST. 2019	RÉSULTAT provisoire DE CLÔTURE EXERCICE 2019
FONCTIONNEMENT	330 568.65 €	302 665.58 €	27 903.07 €	246 854.64 €	0.00 €	274 757.71 €
INVESTISSEMENT	52 626.87 €	133 994.78 €	- 81 367.91 €	75 427.42 €	0.00 €	- 5 940.49 €
TOTAL	383 195.52 €	436 660.36 €	- 53 646.84 €	322 282.06 €	0.00 €	262 817.22 €

Suite à la sortie de la commune du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'Est Rethélois (48500) après la prise de la compétence EAU par la Communauté de Communes du Pays Rethélois, il y a un transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire sur l'année 2019, à savoir :

	RÉSULTAT provisoire DE CLÔTURE EXERCICE 2019	TRANSFERT de résultats par opération d'ordre non budgétaire	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2019
FONCTIONNEMENT	274 757.71 €	37 788.91 €	312 546.62 €
INVESTISSEMENT	- 5 940.49 €	3 242.72 €	- 2 697.62 €
TOTAL	262 817.22 €	41 031.63 €	309 848.85 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	- 81 367.91 €	27 903.07 €	- 53 464.84 €
Restes à réaliser (dépenses)	- 40 071.00 €	- €	- 40 071.00 €
Restes à réaliser (recettes)	- €	- €	- €
TRANSFERT de résultats par opération d'ordre non budgétaire	3 242.72 €	37 788.91 €	41 031.63 €
Résultat reporté des Exc. Précédents	75 427.42 €	246 854.64 €	322 282.06 €
RÉSULTAT CUMULÉ	- 42 768.77 €	312 546.62 €	269 777.85 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 :

- | | |
|--|----------------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 312 546.64 € |
| ○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068) | - 42 768.77 € |
| ○ Affectation complémentaire en réserve (cpte 1068) | 0 € |
| ○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) | 269 777.85 € |

Pour le BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE MOULIN » :

- Vu le budget primitif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2019 approuvé le 4 avril 2019, Monsieur le Maire expose, à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019,

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif pour l'année 2019, Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Sylvie LOZINGOT, 1^{ère} adjointe, et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif du budget annexe « lotissement Le Moulin » de l'exercice 2019 suivant :

	RECETTES 2019	DÉPENSES 2019	RÉSULTAT EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE A L'INVEST. 2019	RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2019
FONCTIONNEMENT	15 626.57 €	15 626.57 €	0.00 €	36 470.17 €	0.00 €	36 470.17 €
INVESTISSEMENT	19 661.57 €	15 626.57 €	4 035.00 €	- 4 035,00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	35 288.14 €	31 253.14 €	4 035.00 €	32 435.17 €	0.00 €	36 470.17 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 et constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
Résultat de l'exercice	4 035.00 €	- €	4 035.00 €
Restes à réaliser (dépenses)	- €	- €	- €
Restes à réaliser (recettes)	- €	- €	- €
Résultat reporté des Exc. Précédents	- 4 035,00 €	36 470.17 €	32 435.17 €
RÉSULTAT CUMULÉ	- €	36 470.17 €	36 470.17 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	36 470.17 €
○ Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068)	0 €
○ Affectation complémentaire en réserve (cpt 1068)	0 €
○ Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	36 470.17 €

- Ayant entendu les propositions de budget primitif communal 2020 de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le présent budget primitif communal 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Reste à Réaliser	Budget Primitif	Reste à Réaliser	Budget Primitif
FONCTIONNEMENT	0 €	585 272.00 €	0 €	585 272.00 €
TOTAL	585 272.00 €		585 272.00 €	
INVESTISSEMENT	40 071.00 €	103 983.00 €	7 242.00 €	144 054.00 €
TOTAL	144 054.00 €		144 054.00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	729 326.00 €		729 326.00 €	

- Ayant entendu les propositions de budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le présent budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement « Le Moulin » comme suit :

	DÉPENSES		RECETTES	
	Reste à Réaliser	Budget Primitif	Reste à Réaliser	Budget Primitif
FONCTIONNEMENT	0 €	16 626.57 €	0 €	88 594.47 €
TOTAL	16 626.57 €		88 594.47 €	
INVESTISSEMENT	0 €	8 269.30 €	0 €	15 626.57 €
TOTAL	8 269.30 €		15 626.57 €	
TOTAL GÉNÉRAL	24 895.87 €		104 221.04 €	

- À l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre du bureau d'études A.C.PRO.BAT. de Val de Livre pour réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement de la place du village et pour la création de logement(s) ou maison des associations pour un montant de **6 580,00 € HT** soit **7 896,00 € TTC**.
- Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Benoît DOMMELIER (titulaire) et Marine ENGLERT (suppléante) comme membres de la commission de contrôle des listes électorales.
- Le Conseil accepte, à la majorité, le devis de l'entreprise Les Ateliers Alexandre de Lucquy pour la réfection de l'entrée et du secrétariat de la mairie. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de **3 645,91 € HT**.
- Point sur l'école du village :
 - o la 4^{ème} classe, ouverte de manière provisoire l'an passé, est devenue définitive avec un effectif prévisionnel de 88 élèves à la rentrée 2020,
 - o l'ensemble des instituteurs/institutrices ont fait un travail remarquable pendant le confinement : qu'ils en soient remerciés,
 - o la nouvelle cantine doit être mise en service normalement pour la rentrée scolaire 2020,
 - o l'école a été choisie pour participer à un nouveau mode de formation, qui portera sur les mathématiques, et notamment la résolution de problèmes.
 - o le projet E3D, signifiant Education aux Démarches du Développement Durable, de 2020 sera repris sur 2021 : l'objectif est de mettre en place des actions pour éduquer les élèves aux questions de l'environnement.

Séance du 10 juillet 2020 :

- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'élire plusieurs délégués en vue des prochaines élections sénatoriales du 27 septembre 2020 : soit 3 délégués titulaires 3 délégués suppléants pour la commune de Novy-Chevrières. Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection.

RÉSULTATS :

Les délégués Titulaires (BÉGUIN Yves, LOZINGOT Sylvie, LEDOUBLE Jérôme) et les délégués Suppléants (ENGLERT Marine, MALVY Noëlle, VIOLET Odette) ont été proclamés élus et ont déclaré accepter le mandat.

Séance du 16 novembre 2020 :

- Après avoir entendu l'exposé du cabinet d'études d'A.C.PRO.BAT, concernant le corps de ferme sis 14 rue du Bout Haut et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :
 - approuve cette étude de faisabilité qui montre que le bâti existant devient dangereux et que sa réhabilitation engagerait des dépenses non compatibles avec le budget de la collectivité (+ de 700 000 €),
 - décide donc de démolir les bâtiments existants et d'aménager une place du village avec la création d'un parking conforme aux normes pour Personnes à Mobilité Réduite et l'aménagement d'espaces verts avec la création d'une aire de jeux pour un coût prévisionnel de de 297 622,35 € HT soit 357 146,82 € TTC,
 - demande à bénéficier des subventions les plus élevées possibles auprès de l'État au titre de la DETR 2021 et auprès du Conseil Régional,
 - approuve le plan de financement :

▪ autofinancement	163 692,30 € HT
▪ subvention DETR 2021 (30 %)	89 286,70 € HT
▪ subvention Conseil Régional	44 643,35 € HT
 - fixe le calendrier des travaux suivant :

▪ début	juin 2021
▪ fin	décembre 2021
- À l'unanimité, l'Assemblée Délibérante décide de conclure pour trois ans le(s) contrat(s) d'assurances statutaire pour les agents CNRACL et IRCANTEC de la commune auprès de la compagnie d'Assurances AXA (ENGLERT Marine de Rethel) pour couvrir les risques :
 - pour CNRACL : décès, accident de travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire au taux de 3,79 %,
 - pour IRCANTEC : accident de travail, grave maladie, maternité - adoption - paternité, maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt au taux de 1,35 %.Le(s) contrat(s) est(sont) géré en CAPITALISATION sans limite de durée.
- Le contrat d'assurance de protection juridique de la commune de Novy-Chevrières souscrit auprès de JURIDICA, la société de protection juridique du Groupe AXA prévoit une prise en charge financière illimitée des litiges que la commune pourrait rencontrer.
JURIDICA propose de modifier le contrat de la manière suivante :
 - A l'occasion d'un litige garanti, l'assurance prendra en charge les frais et honoraires engagés pour sa résolution dans la limite de 50 000 € TTC par litige,
 - frais de stage : la garantie a pour objet d'accompagner les personnes ayant la qualité d'assuré au titre du contrat d'assurance de protection juridique dans la récupération des points sur le permis de conduire.Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de valider cet avenant au contrat d'assurance de protection juridique.
- Le Conseil Municipal accepte, à la majorité, le devis de la société SEDI EQUIPEMENT, d'Uzès, pour la fourniture :



- de deux colonnes de distribution de gel hydroalcoolique à pédale adaptées aux personnes à mobilité réduite au prix unitaire de 259 € HT pour l'entrée du secrétariat de mairie et pour l'entrée de la salle des fêtes,
- d'une colonne de désinfection des mains à pédale sans contact pour le service technique de la commune au prix unitaire de 189 € HT,
- de trois bidons de gel au prix unitaire de 62 € HT.

Montant prévisionnel total de **893,00 € HT** soit **1 044,63 € TTC**.

- À l'unanimité, l'Assemblée Municipale décide :
 - d'acheter à la société ALTRAD MEFRAN COLLECTIVITES de Florensac, un pack complet défibrillateur externe semi-automatique haut de gamme (comprenant 1 défibrillateur automatisé, 1 sacoche de transport étanche, 1 armoire extérieure avec alarme et chauffage, 1 paire d'électrodes adultes, 1 trousse de premier secours, 1 kit de signalétique) garantie dix ans pour une somme de **1 650,00 € HT** soit **1 980,00 € TTC**. Le coût prévisionnel de remplacement des électrodes et de la pile, tous les quatre ans, est de **220,00 € HT** ;
 - de l'installer à l'extérieur de la mairie de Novy-Chevrières (14 route de Charleville) pour pouvoir intervenir lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque dans la commune.

- Suite à la visite de contrôle annuelle 2020 de l'entreprise SICLI (CHUBB France), il s'avère que : quatre blocs d'éclairage de secours sont défectueux (1 dans le hall de la salle du Foyer Pour Tous « Pierre LEDOUBLE », 1 dans l'entrée de la mairie, 2 dans l'école primaire). À l'unanimité le Conseil Municipal décide, de pourvoir à ces remplacements au plus vite pour un coût total avec prestations de **406,66 € HT** soit **487,99 € TTC**.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Les Ateliers Alexandre de Lucquy pour la pose de lambris mural dans le secrétariat de mairie et pour l'agrandissement du meuble placard dans l'entrée de la mairie. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de **500,00 € HT**.

- À l'unanimité, le Conseil accepte le devis de la société DECATHLON PRO, de Villeneuve d'Ascq, pour l'achat de deux buts multisports à installer sur le terrain de tennis. Le coût prévisionnel de cette acquisition s'élève à la somme de **1 758,33 € HT** soit **2 110,00 € TTC**.

- Le Conseil Municipal décide d'accorder, à la Société à responsabilité limitée « AU BON ACCUEIL », une exonération exceptionnelle de trois mois de la redevance annuelle de la licence IV de débit de boissons due au cours de la période allant du 1er février 2020 au 31 janvier 2021, soit 270 € au lieu des 360 €.

- À l'unanimité, le Conseil décide d'accorder, à l'association « LE SOUVENIR FRANÇAIS », une subvention de cinquante euros.



Fixation des tarifs de location pour l'année 2021 :

À l'unanimité, le Conseil décide, pour l'année 2021, de maintenir les tarifs comme suit :

Salle Pierre LEDOUBLE

- contribuables de Novy-Chevrières 145 €
- non contribuables de Novy-Chevrières 220 €
- réunions et colloques 95 €
- vins d'honneur 45 €
- mise à disposition suite à un décès :
 - pour les habitants de Novy-Chevrières gratuit
 - pour les personnes de l'extérieur 45 €
- le couvert 0,62 €
- le percolateur 5,00 €



Location d'une table et deux bancs 5 €

Fixation des tarifs concernant le cimetière et le columbarium pour l'année 2021 :

À l'unanimité, le Conseil décide de maintenir pour 2021 les tarifs comme suit :

Pour le cimetière de Novy-Chevrières

- une concession cinquantenaire 70 €

Pour le columbarium de Novy-Chevrières

- des concessions pour les cases et cavurnes
 - cases (de trois urnes maximum)
 - concession trentenaire 900 €
 - concession cinquantenaire 1 200 €
 - cavurnes (de quatre ou cinq urnes maximum)
 - concession trentenaire 1 200 €
 - concession cinquantenaire 1 600 €
- de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir 40 €



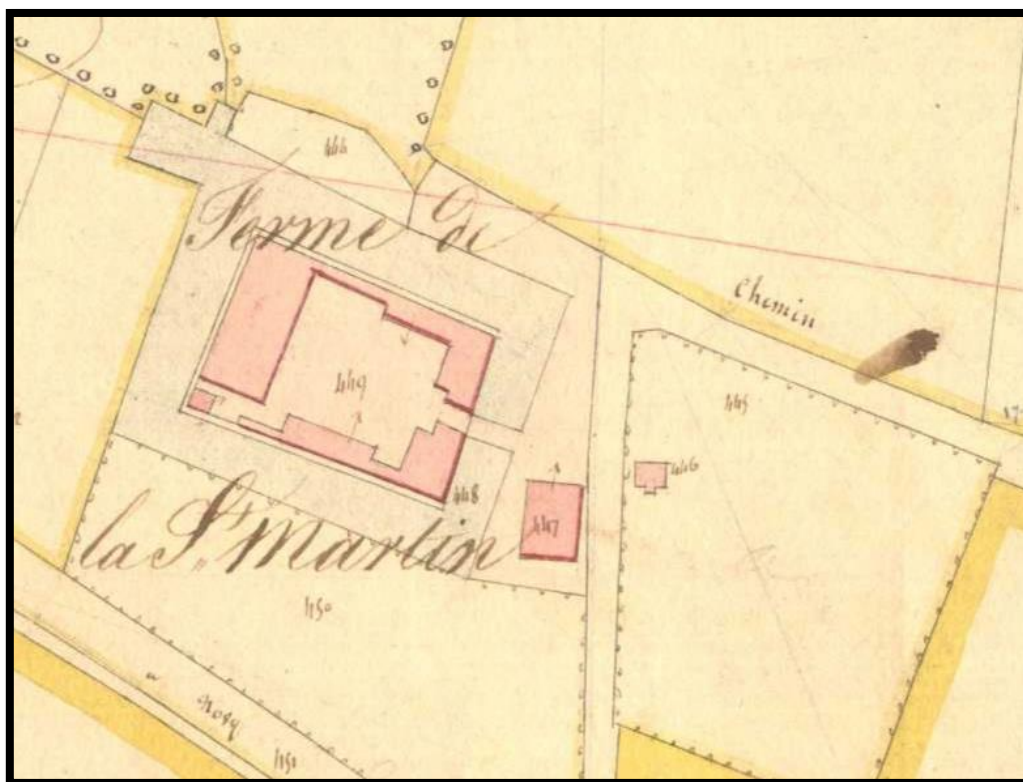
Les fantômes de la Saint-Martin

Les anciens du village l'appelaient le « canal de la Saint Martin » et je devais avoir 10 ou 11 ans lorsque, en compagnie de mon grand-père, j'ai mis pour la première fois les pieds dans cet étrange univers situé en lisière du terroir de Bertoncourt. Un anneau de taillis, d'une quinzaine de mètres, donnait sur un canal d'environ 7 à 8 m de large rempli d'eaux verdâtres. La profondeur n'en était guère que de 1,5 m mais elle avait dû être bien plus importante, peut-être même le double, il y a quelques siècles, et il fallait profiter d'un vieil arbre ou d'une espèce de poutre vermoulue pour y accéder par l'ancienne entrée, moins large où il y avait jadis eu un pont, sans doute amovible.

Le cœur en est un espace rectangulaire d'environ 80 m sur 40 où l'on retrouve quelques tumulus couverts de lierre, d'orties et de ronces, vestiges d'anciens édifices ainsi qu'un ancien puits proche de ce qui avait dû être l'habitation principale. Incontestablement, ce lieu a eu une histoire, riche sans doute mais méconnue car ses murs et ses fossés n'ont jamais livré leurs secrets et il n'y a guère que dans les légendes écossaises que les fantômes sortent de la brume pour narrer leurs malheurs. Pourtant des légendes, il en court encore pas mal dans le village au sujet de ce site, voisin du lieu-dit « *l'homme mort* » et certains n'hésitent pas à en faire l'exutoire secret des « souterrains » de l'ancien monastère que d'autres situeraient plutôt du côté de Chevrières voire de la ferme récemment disparue de Corny-la-Cour.

Par la malédiction de la Covid et des confinements qui en ont découlé, j'ai pu me replonger dans les recherches remarquables de Fernand Chanonier et en mener d'autres qui, je l'espère, permettront dans quelques temps de faire **une publication** qui éclairerait l'histoire méconnue de notre village, pourtant vieille de près de 3500 ans ! Voici donc, en « avant-première », quelques éléments concernant un des éléments de notre patrimoine : la mystérieuse Saint-Martin.

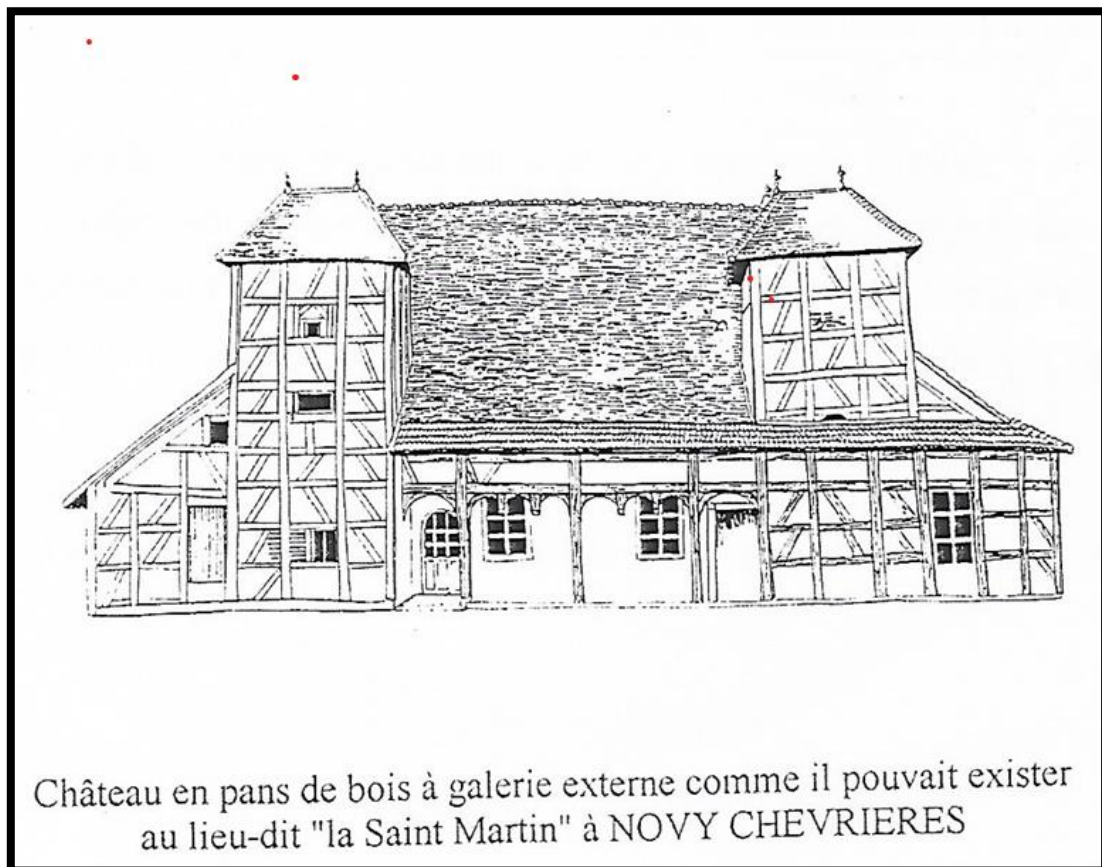
I- Une ferme en 1828



Le **plan cadastral** datant de 1828 (1) nous donne une bonne image du corps de bâtiment principal situé vers le SO, du côté du vieux puits. La cour fermée, elle-même cernée par le canal était entourée de bâtiments divers dont deux, situés à l'entrée, côté Est, donnaient sur le pont. Il est possible qu'ils aient disposé d'une sorte de galerie voire d'une forme de tour intégrée au bâtiment pour en faciliter la surveillance lors des périodes troublées. A l'extérieur, deux bâtiments, probablement une grange et une remise complétaient l'ensemble qui paraissait relativement petit comparativement aux bâtiments des fermes actuelles mais l'usage était fréquent chez beaucoup de ces propriétaires terriens d'origine nobiliaire de préférer donner une grande partie de leurs terres en location ou en métayage.

Dans quel état étaient ces bâtiments en 1828 ? Sans doute déjà assez décatés car si l'on trouve des documents sur les familles qui y habitaient au XVII^{ème} siècle, il n'y en a plus par la suite et il est probable qu'une partie des terres agricoles avaient déjà été vendues peut-être même avant la Révolution qui amena un important volume de transactions immobilières souvent spéculatives car la monnaie officielle l'assignat ne cessait de sombrer.

II- L'héritage d'une « ferme forte » du début du XVII^{ème} siècle



Assez peu différente de ce que j'appelle une « maison forte », une **ferme forte** était une demeure nobiliaire disposant de moyens de défense relativement sommaires mais conservant une vocation agricole. Souvent construite en pierre, elle pouvait aussi l'être avec d'autres matériaux locaux : bois, briques et torchis faciles à se procurer et à travailler et souvent beaucoup plus solides qu'on ne le pense généralement. Dans les Ardennes, beaucoup furent bâties après les périodes troubles qui virent des troupes incontrôlées mettre les campagnes à feu et à sang ainsi durant la guerre de 100 ans, le conflit entre la maison de France et les Habsbourg, les guerres de religion ou la Fronde. C'est ainsi qu'en Thiérache, on fortifia nombre d'églises tout en édifiant des châteaux et des fermes fortes comme celle du Maipas près de Liart. Celle de la Saint-Martin présentait sans

doute pas mal de ressemblances avec la représentation proposée dans une pré étude du CARA (2) que j'ai retrouvée dans mes documents avec une architecture à pans de bois.

Face à des soudards, souvent d'anciens soldats démobilisés et désargentés, avides de pillages et de butin mais dépourvus d'armes lourdes, ces édifices constituaient un bon refuge. Leurs propriétaires qui, pour beaucoup, avaient servi comme officiers dans les armées royales, disposaient de bons fusils. Aidés par leurs serviteurs et avec le renfort de quelques fermiers armés de fléaux, de fourches et de faux qui avaient amené familles et bétail, ils pouvaient résister à une attaque ou à un siège de courte durée car les douves étaient assez dissuasives (*Elles servaient aussi de viviers à carpes*). A moins que d'être en grand nombre, lorsqu'ils entendaient des balles siffler, les pillards restaient hors de portée des fusils (une bonne centaine de mètres), mettaient parfois le feu à des granges ou à des meules puis s'éloignaient vers un village voisin non sans avoir vidé caves et greniers et emporté quelques têtes de bétail.

Les archives du prieuré sont précieuses car elles nous fournissent une **date repère importante : 1616** qui correspond à l'arrivée à la Saint-Martin **d'Adrien d'Escanneville**, sieur de Manimont (Saint Loup Terrier) et de son épouse Claude de Villiers (3), issu d'une vieille famille d'aristocrates locaux dont les ancêtres sont très certainement les seigneurs de Coucy (08). Il ne tarda pas à entrer en conflit avec le prieuré car il prétendait ne pas se soumettre aux droits de masurages (*une sorte de taxe d'habitation*) et construire son propre colombier. Or, il était certes de noble extraction mais pas « SEIGNEUR » puisque cette qualité était l'apanage du seul prieuré et les tribunaux mandatés par les moines se chargèrent de le lui rappeler à ses dépens ainsi qu'aux malheureux habitants du village qui lui avaient emboîté le pas en contestant leurs redevances.

Est-ce lui qui fit construire cette ferme forte, ou existait-elle déjà auparavant ? La seule certitude est que cette venue s'est accompagnée de travaux d'aménagement considérables ainsi les seuls fossés du canal ont dû nécessiter d'énormes travaux de creusement et de terrassement avec les modestes moyens de l'époque mais d'où venait la main d'œuvre et où passa la terre prélevée. Peut-être faut-il regarder du côté de Bertoucourt où on travaillait aussi au château « la Folie » des Chartogne, toutes ces familles nobiliaires étant liées par **d'inextricables réseaux matrimoniaux**. L'une de ses descendantes, Jeanne épousa d'ailleurs en 1690 Pierre du Pressoir, écuyer, seigneur de la Mocque de la paroisse de Bertoucourt, cornette (*porte-étendard*) de la compagnie de Mme de Chartogne et engagé depuis 15 ans au service de sa majesté. Parmi les nobles résidents de la Saint-Martin, on compte également **la famille de Villelongue** notamment Pierre, sieur de Chevières, lieutenant de cavalerie au régiment de Bentivol 1644, réformé en 1647 qui épousa en 1649 Claude de Prévost, dame de Condé fille de François de Prévot écuyer, seigneur de Longpré et demeurait à Novy à la Saint-Martin où il décéda le 6 février 1676. Le baptême de leurs enfants, en pleine Fronde, eut lieu au sein même de la maison forte car les campagnes étaient infestées de soldats.

III- Ou d'une « motte » (4) encore plus ancienne ?

Existait-il, à cet endroit, un édifice plus ancien que les d'Escanneville n'auraient fait que réutiliser ? Une première maison forte bâtie par un autre noble propriétaire ou une construction plus modeste ? **C'est fort possible et même assez vraisemblable mais soyons clairs : seules quelques fouilles archéologiques, même assez sommaires, pourraient nous donner la réponse !** Les sites castraux ont très souvent été évolutifs et il est fréquent que la plus imposante des forteresses en pierre ait eu pour origine une bien modeste tour cernée par une palissade, le tout en bois. Alors n'y aurait-il



pas eu, à la Saint-Martin une « motte » médiévale, coté SO, cernée par un fossé mais pas de seigneurie puisque sur des terres dépendant du prieuré. Cela nous amène à une hypothèse liée à la dynamique des défrichements médiévaux. Après l'installation des moines, suite à la donation de 1097, faite par le comte de Rethel, ces derniers qui disposaient de beaucoup de bonnes terres à travailler, manquaient de main d'œuvre et firent appel à un seigneur voisin (Bertoncourt ?), probablement un cadet de famille ou le parent de l'un des prieurs qui vint se mettre à l'ouvrage avec quelques familles de serfs, moyennant redevances au prieuré. Il existe des représentations intéressantes de ces mottes dans Wikipedia ainsi celle de Saint Aunay d'Anjou, la photo ci-jointe provenant d'un site britannique.

A l'image de ce qui s'est passé à Chevières, ils se seraient enrichis suffisamment après quelques générations pour bâtir « une maison ». Vers la fin du XIII^{ème} siècle ? C'est assez séduisant mais les indices sont minces faute de sources archéologiques. Du côté des documents historiques, F. Chanonier (5) mentionne cependant un accord en 1205 intervenu entre un « Henri de Novy » et le prieuré au sujet de Saulces et dans un document de 1398, la présence à Novy de Jean d'Aspremont. De même, il existait à Bertoncourt quatre entités seigneuriales sur un espace limité : la Folie, le vicomté de Pernant, la Mocque et la Motte, cette dernière paraissant difficile à situer sur le terroir du village. Alors y aurait-il un rapport avec la Saint-Martin, mitoyenne de Bertoncourt ? Ensuite, il n'existe plus rien jusqu'au début du XVII^{ème} mais n'oublions pas que les terribles ravages des bandes armées de la guerre de cent ans dans le Rethémois étaient peut-être passés par là.

Actuellement, le site de la Saint Martin est privé mais il a, heureusement, été préservé lors du dernier remembrement et on peut encore jeter un œil sur ses eaux verdâtres. Quant aux mystérieux souterrains, je suis totalement en accord avec Fernand Chanonier qui n'y voyait que le système d'évacuation des eaux usées des imposants bâtiments du prieuré même si son entretien nécessitait le passage d'un homme et aurait pu aussi servir à exfiltrer un religieux contestataire en conflit avec l'église officielle.

Quelques sources (non détaillées ici) et notes : 1 Archives Départementales 08. 2 pré étude du CARA pour les fouilles préventives de l'A4 (perso). 329 Inventaire AD. 30 AD E sup 1177. 4 une motte est un terme générique pour désigner un château primitif, souvent en bois entouré de palissades et construit sur élévation d'où son nom (on utilise aussi parfois le nom de « maison » souvent encore plus simple et défendu par un seul enclos. 5 Fernand nous a laissé un ensemble de notes non publiées en plus de ce qu'il a écrit dans le bulletin des amis du musée du Rethémois et du Porcien.

Raymond Stévenin
Ancien professeur IUFM de Reims
Ancien CM (1977-1983)

J'espère pouvoir vous en dire beaucoup plus, à l'occasion de quelques conférences sur l'histoire de notre village à travers les âges, à condition que le virus nous laisse enfin tranquilles !

Nb : Si vous avez de vieilles photos (ex Corny-la-Cour), des lettres, des correspondances anciennes, gardez-les précieusement. Mon adresse est 21 Grand Rue. Mon courriel raymond.stevenin@wanadoo.fr

La Gendarmerie vous informe...

Vous êtes victime d'une infraction contre les biens dont l'auteur vous est inconnu ?

Désormais, plus besoin de vous déplacer en gendarmerie.

Le gouvernement vous propose un service en ligne pour pré-déposer plainte.

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



La pré plainte en ligne vous permet, lorsque vous êtes victime d'une infraction contre les biens dont l'auteur est inconnu, de renseigner un formulaire de pré plainte en ligne et d'obtenir un rendez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer votre plainte.

Cette possibilité vous est également offerte si vous agissez en tant que représentant légal soit d'une personne morale (gérant de société ou de syndic...) soit d'une personne physique (mineure, sous tutelle...)

Quelles sont les infractions concernées ?

Toute atteinte contre les biens dont l'auteur vous est inconnu, comme par exemple :

- vol dans votre résidence principale ou secondaire (papiers, objets, matériels divers...),
- vol dans un véhicule automobile (autoradio, sac à main...),
- vol de deux roues (scooter, bicyclette...),
- vol de téléphone portable,
- dégradation ou destruction de biens privés (véhicule, clôture...),
- escroquerie ou abus de confiance
- ...

Veillez néanmoins à préserver les traces et indices afin qu'ils demeurent exploitables par les enquêteurs en évitant tout contact ou déplacement.

Quels sont les avantages de la pré plainte en ligne ?

La pré plainte en ligne c'est plus de liberté :

Choisissez le lieu où vous irez signer votre plainte au sein d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie.

Vous pouvez signaler les faits depuis votre lieu de vacances et vous présenter, à votre retour, au commissariat de police ou brigade de gendarmerie de votre choix pour confirmer votre plainte.

Vous disposez d'un délai de 30 jours à partir de l'accusé de réception de votre pré plainte pour la signer.

La pré plainte c'est un accueil privilégié :

Vous êtes reçu par un policier ou un gendarme qui connaît votre situation et répond à toutes vos interrogations sur le traitement et le suivi de votre plainte

La pré plainte c'est un gain de temps :

N'attendez plus au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie : présentez-vous au jour et heure fixés avec l'ensemble des justificatifs nécessaires qui vous ont été préalablement demandés, vous serez reçu rapidement.

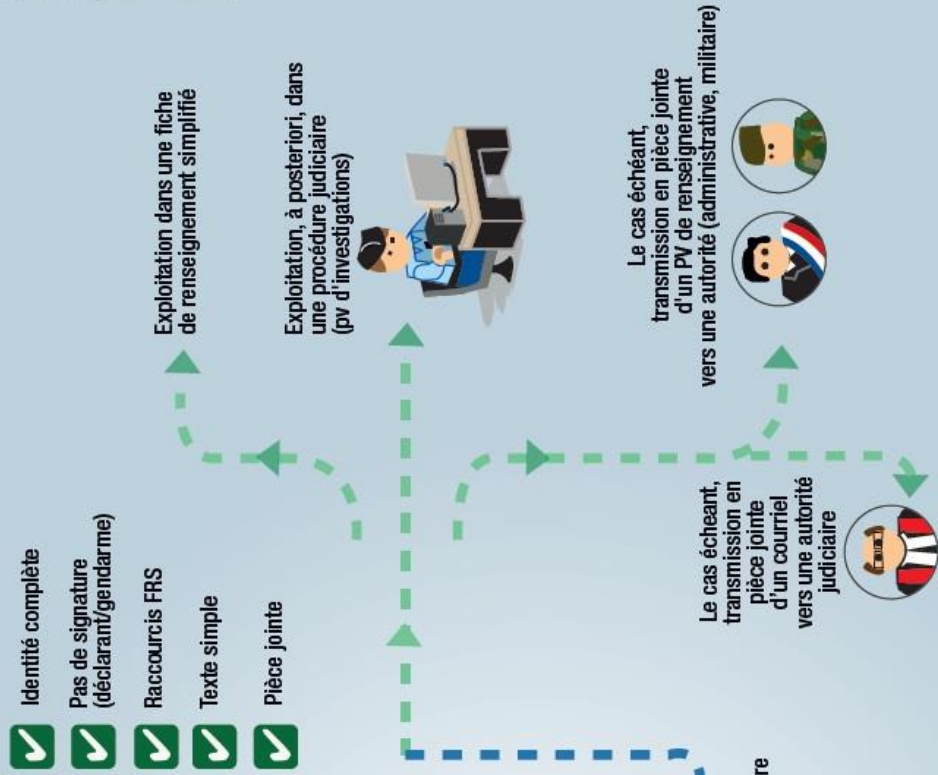
Néanmoins, en cas d'urgence, vous devez téléphoner au 17 ou au 112 ; ou vous présenter directement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

PROCESSUS DE LA MAIN COURANTE GENDARMERIE (MCG)

Recueillir et enregistrer les déclarations d'un usager qui ne justifient pas l'ouverture d'une enquête

OBJECTIFS DE LA MCG

- Répondre aux attentes de la population
- Simplifier l'action du "gendarme"
- Mieux valoriser les informations recueillies
- Alléger la transmission systématique des procédures



DECLARATION DE MAIN COURANTE

RECUEILLI LE 04/08/2017 à 10h00:00

NOM	COLLOT	Prénoms	Emmanuel
Adresse	10 rue de la République - 93000 - Bobigny - France		
Code postal	93000	Ville	Bobigny
Commune	Bobigny	Province	France
Coordonnées (Courriel)	EMMANUEL.COLLOT@BOBIGNY.POLICE		
N° de téléphone	01 48 11 82 13	Mobile	06 07 02 00 00
Profession	CENOLOGUE		
Autres coordonnées	BOBIGNY.POLICE@BOBIGNY.POLICE		

Je me présente pour vous signaler que

Je suis informé que les déclarations contenues dans ce document sont consultables comme en copie en joint.

Pièces jointes:

1

Je joins des pièces à la MCG

Création d'une fiche dans BCGP (répété)

Envoi par mail

Le C.C.A.S.

La composition du C.C.A.S. :

- Président : Yves BÉGUIN
- Membres élus : Odette VIOLET, Sylvie LOZINGOT, Régis LEPEUC'H, Patricia PARAPÉL et Kévin LEPEUC'H.
- Membres non élus : Émilie BARROIS, Christophe FONTAINE, Cloé PROMPT, Carole THIEBAUT et Hervé ROGISSART.

Au 1er décembre, 70 foyers sont bénéficiaires du Centre Communal d'Action Sociale, ce qui représente 92 personnes.

Pour en être bénéficiaire, il faut être âgé d'au moins 68 ans et résider à Novy-Chevrières. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Chaque bénéficiaire se voit offrir des chocolats à Pâques et un colis à Noël.

2020 fut une année très spéciale, due aux contraintes sanitaires.

Afin d'éviter les contacts avec les personnes fragiles, la distribution des chocolats de Pâques n'a pu avoir lieu.

Le colis de Noël est également un peu particulier cette année.

Les membres du CCAS ont décidé exceptionnellement, que les personnes bénéficiaires auront la possibilité de recevoir un bon d'achat dans les magasins « Carrefour ».

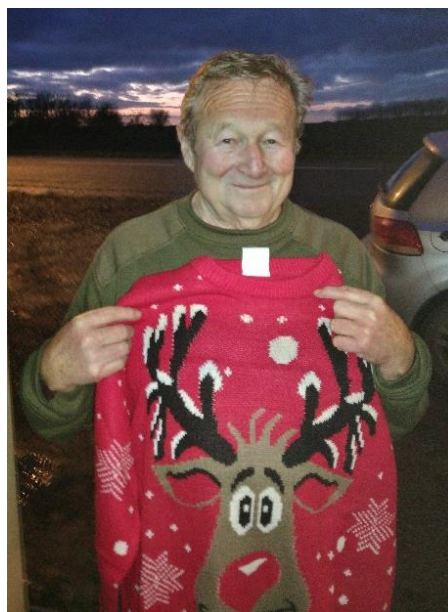
Une personne seule aura un bon d'achat de 35€, tandis qu'un couple aura 45€.

2 permanences se sont tenues en mairie afin d'assurer la distribution : les mercredis 16 et 23 décembre.

Nous espérons pouvoir venir vous rendre visite pour Pâques 2021.

Tous les membres du CCAS vous présentent leurs meilleurs vœux de Joie, de Bonheur et surtout de Santé pour cette nouvelle année 2021.

Continuez à rester **Prudent** et à prendre soin de vous.



Association Foncière

Le membre de Droit :

- le Maire de la commune

Les propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

Louis CAMU, Pierre COSPIN, Benoît DOMMELIER, Joël GESSON, Xavier GILLET, James VADEZ

Les propriétaires désignés par la Direction Départementale des Territoires :

Yvon DOMMELIER, Michel LUDINART, Gérard PUJO, Éric RÉMOND, Hervé ROUGET, Bernard STÉVENIN

Le bureau :

- Président : James VADEZ
- Vice-président : Éric RÉMOND
- Secrétaire : Michel LUDINART

Cette année a été marquée par la réalisation de menus travaux :

- o élagage,
- o rebouchage de plusieurs nids-de-poule.

Il existe deux dépôts de cailloux sur le village. Pour Novy, chez Michel LUDINART et pour Chevrières, chez Benoît DOMMELIER.

Chaque agriculteur est libre de se servir.

Je tiens à remercier ceux qui prennent l'initiative de reboucher les trous.

L'entreprise Nivois nous a ouvert un morceau de chemin, qui n'avait pas été fait au moment du remembrement, au lieu-dit « la Sambre ».

De plus, l'Association Foncière a donné l'autorisation à l'association « Novy Sport » de baliser les chemins de randonnées.

Pour la bonne entente de tous (agriculteurs et promeneurs), j'appelle au respect des bornes mises en place.

L'AF de Novy-Chevrières vous adresse ses vœux pour 2021.

Le Président
James VADEZ

Société de sauvegarde de la chasse et de la nature de Novy-Chevrières

Le bureau :

Président : Bruno Lefèvre
Vice-Président : Régis Lepeuc'h
Secrétaire : Vivien Lepeuc'h
Trésorier : Joël Gesson

Membres du bureau : James Vadez, Gérard Pujo, Bernard Stévenin, Charles Rousseau, Olivier Gesson.



Comme chaque année la saison cynégétique a débuté au mois de mars avec le comptage de printemps, juste avant le confinement.

Les populations de lièvres, faisans, perdrix et chevreuils étaient bonnes.

L'agrainage a été interrompu partiellement pendant le confinement mais cela n'a pas altéré la reproduction.

Les fortes chaleurs de l'été ont asséché les mares, les étangs et les fossés. Nous avons donc été dans l'obligation de mettre des points d'eau sur le territoire : ceux-ci se sont révélés très efficaces pour toute la faune sauvage.

Au sujet des incivilités sur le territoire, nous avons constaté du braconnage avec véhicule, des dépôts sauvages, des dégradations sur des miradors et des cages à renard, des vols, ainsi que des chiens errants.

Les services de l'Office Français de la Biodiversité et la gendarmerie ont été prévenus afin de remédier à ces problèmes.

Respectons le mobilier cynégétique, respectons la nature, respectons le bien de tous.

La société de chasse envisage un ramassage des immondices sur tout le territoire, probablement au début du printemps.

Toutes les personnes souhaitant y participer seront les bienvenues.

L'ensemble des chasseurs souhaite un prompt rétablissement à tous ceux qui sont souffrants et une belle et heureuse année 2021 en St Hubert.



Bruno Lefèvre

Les associations type loi 1901

L'association ADMR

43 bis rue Pasteur
08300 LUCQUY
Tél : 03 24 38 20 97
Mail : admr.amagne@fedc08.admr.org



- Présidente : Andrée NOIZET
- Secrétaire : Nicole SIMONET

L'ADMR d'AMAGNE-LUCQUY....

....une association de proximité

Elle intervient sur les 9 communes du secteur (Amagne, Auboncourt-Vauzelles, Bertoncourt, Coucy, Doux, Faux, Lucquy, Novy-Chevrières et Pargny-Resson).

L'ADMR favorise le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et améliore le quotidien de tous en proposant des services à domicile de qualité : ménage, repassage, petits travaux de jardinage, bricolage, portage de repas, téléalarme, entretien ponctuel ou régulier des pierres tombales...

Par ces services, l'ADMR génère un emploi local à une douzaine de personnes. Ces salariées qualifiées sont formées régulièrement.

Cette année, nous tenons à les féliciter pour leur dévouement et leur assiduité en cette période COVID très stressante.

Pour tout besoin ou toute information, n'hésitez pas à contacter l'ADMR D'AMAGNE-LUCQUY, le mercredi matin de 9h00 à 12h00.

L'ADMR D'AMAGNE-LUCQUY....

....une association active

Chaque année en janvier, l'ADMR organise sa « journée fleur » mais pour raison de pandémie, cette action est reportée.

En octobre, l'ADMR consacre une semaine aux personnes âgées : c'est la semaine bleue. A cette occasion, elle offre une brioche à tous les bénéficiaires de plus de 60 ans.

A Noël, l'ADMR offre des chocolats à tous ses bénéficiaires.

Toutes ces actions sont l'occasion de rendre visite aux personnes mais également de créer un lien social avec les personnes les plus isolées.

Notre association ne demande qu'à s'enrichir de nouveaux adhérents et de nouvelles idées !!

N'hésitez pas : rejoignez notre équipe !!!

Le Comité des Fêtes

Le bureau :

- Président : Régis LE PEUCH
- Vice-Président : Jonathan PETRY
- Trésorière : Régine LE PEUCH
- Trésorier adjoint : Pascal SIMON
- Secrétaire : Laura HODIER
- Secrétaire adjoint : Christophe FONTAINE



L'année 2020 :

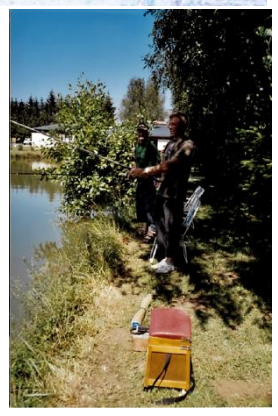
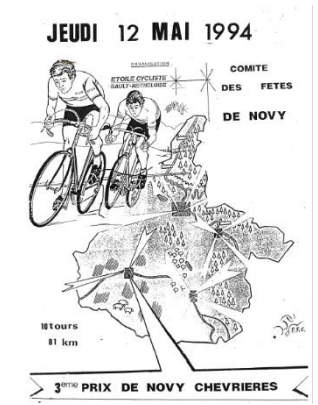
Le Comité des fêtes tient à remercier la mairie pour la subvention qui lui a de nouveau été accordée cette année. Malheureusement, comme vous le savez, face à la crise sanitaire vécue ces derniers mois, nous avons dû annuler toutes nos manifestations.

Nous espérons pouvoir vous retrouver en pleine forme en 2021 et en attendant, nous vous proposons une petite rétrospective de ces dernières années.

Le saviez-vous ?

Le Comité des fêtes a été créé en 1980. Au début, seul un méchoui rallye était organisé, puis le spectacle Sunny en 1981, le premier repas en octobre 1982, la première participation à la fête patronale avec la jeunesse du village en 1983, le premier loto en 1984 et c'est à partir de 1985 que le comité organise seul les deux fêtes patronales (une à Novy et une à Chevrières).

Par la suite, de nombreuses autres animations ont été proposées au fur et à mesure des années : méchoui gratuit pour les habitants de Novy pendant plusieurs années, prix cycliste, balltrap, concours de belote, thé dansant, illumination de la mairie, repas dansant, fête de la musique, brocante, soirée du nouvel an, 14 juillet, feu d'artifice, concours de pétanque, Halloween, spectacle de vachettes, journée pêche, course de trottinettes à l'occasion du Téléthon (circuit Pargny-Doux-Novy), marché paysan, participation à octobre rose...





SOUVENIRS SOUVENIRS

Le Comité des fêtes, c'est une multitude de nombres tirés au sort depuis des années, dans une ambiance conviviale et avec de très beaux lots à gagner...



Loto 2013



Loto 2017

C'est aussi des week-ends inoubliables, remplis de musique, de mousse, de lumières, de jeux gonflables en tout genre, de concours de boules en bois par tous les temps, de spectacles musicaux, et de mètres de bières...



Fête patronale 2014



Fête patronale 2012



Fête patronale 2017



Fête patronale 2019



C'est encore une brocante par an depuis 1996 !! Qu'importe le temps, les négociations vont toujours bon train...



Brocante 2012



Brocante 2013

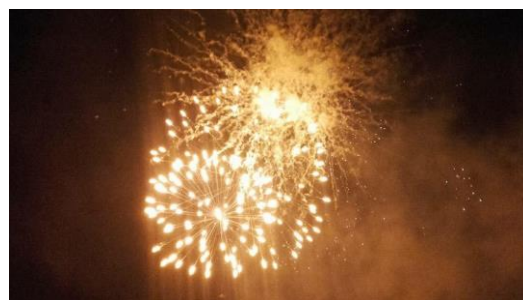


Brocante 2017

C'est également des fêtes nationales joyeuses, qui rassemblent du monde, offrent un très beau feu d'artifice et un petit concours de pétanque amical...



Retraite aux flambeaux 2011 et 2013



Feu d'artifice 2016

C'est, en plus, des soirées dansantes mémorables, où l'on se retrouve chaque année dans la joie et la bonne humeur...



Soirée dansante 2011



Soirée dansante 2014

Mais c'est surtout, une bande de copains bénévoles, qui se démène pour organiser les meilleures manifestations qui soit, toujours dans le but de vous faire passer un excellent moment !!



14 juillet 2011



Soirée dansante 2012



Réunion du comité 2013



Brocante 2014



Loto 2015



Pétanque juillet 2016



Fête patronale 2017



Fête patronale 2018



Fête patronale 2019

Pour nous contacter :

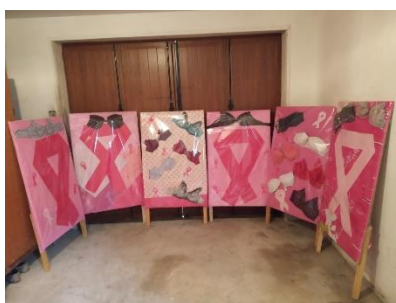
Vous pouvez retrouver toutes les manifestations sur notre page Facebook :
« Comités des fêtes de Novy-Chevrières »

Dates des manifestations 2021 à retenir :

11 avril	Loto
22, 23 mai et 24 mai	Fête patronale
4 juillet	Brocante
13 juillet	Feu d'artifice
14 juillet	Pétanque
09 octobre	Soirée dansante

Le mot de la fin :

Cette année encore, les membres du Comité, aidés d'autres habitants du village, ont mis la mairie et le village aux couleurs d' « octobre rose ».



De plus, cette année, le Comité a décidé d'utiliser la subvention qui lui est accordée par la mairie pour financer l'achat de buts qui ont été installés sur une parcelle appartenant à la société Habitat08 (avec leur accord), laquelle est devenue un terrain de jeux mis à la disposition des habitants de Novy-Chevrières.



Les membres du Comité des fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.

L'Association des Parents d'Élèves

Le **PETIT MOT** de Sylvie :

« Après 9 ans passés aux commandes de l'APE, cette année le bureau a été entièrement renouvelé. Nos enfants grandissant ou partant vivre de nouvelles aventures au collège, nous laissons la place (avec une petite tristesse quand même) à une nouvelle équipe dynamique et pleine d'idées. Nous leur souhaitons de prendre plaisir à chaque manifestation et d'en fournir autant à tous ceux qui participeront aux événements ! »

2020 : Année compliquée pour l'APE...et sa nouvelle équipe qui a pris place le 04 septembre 2020...

A cause de la Covid-19, nous ne pouvons vous faire profiter pleinement des activités programmées habituellement, comme nous le savons tous, toutes les manifestations s'annulent les unes derrière les autres. Nous espérons qu'en 2021, la tendance reviendra au beau fixe, pour pouvoir vous proposer de nouvelles activités !

Avant cela, retour sur quelques dates phares de cette année qui s'achève :

- **JANVIER** : Opération Galettes des rois.
- **FÉVRIER** : Le Carnaval (14/02), défilé dans les rues du village, et goûter dans la salle des fêtes.



- **MARS** : Belote (08/03) : A vos cartes, prêts, partez ! 28 équipes sont venues participer à cette journée de défis !

Puis... Confinement ! ...



- **AVRIL** : Distribution des chocolats de Pâques, en porte-à-porte ; pas de chasse aux œufs autour de l'église cette année ; mais le Lapin de Pâques a quand même gâté les petits gourmands de Novy !



- **JUIN** : Le spectacle de la traditionnelle kermesse dans la cour de l'école a été remplacé, grâce à l'implication de l'équipe enseignante, par une kermesse virtuelle ! Tous les parents ont pu voir leurs chers bambins en vidéo, présentée avec des interludes très originaux ! Les activités annexes, ont quant à elles été annulées.



- **JUILLET** : Goûter des élèves dans la cour pour clôturer la fin de l'année scolaire. Les fameuses olympiades n'ont pu avoir lieu, tout comme l'habituel lâcher de ballons... Néanmoins, les 9 élèves en CM2 : Alexis, Axelle, Manon, Gabriel, Nathaël, Mathys, Timothy, Nathan et Noémie, sont partis avec leur calculatrice pour leur rentrée en 6^{ème} ! Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs études.



Depuis septembre 2020, une nouvelle équipe a vu le jour.

L'ancienne équipe de l'APE composée de Sylvie Lozingot, Stéphanie Valentin et Sabrina Flécheux, que nous remercions très chaleureusement pour leur investissement tout au long de ces dernières années, nous passe le relais.

A partir de cette année, l'équipe est composée de 6 nouveaux membres :

- Présidente : Angéline FAUCHART
- Secrétaire : Stéphanie MACEL
- Trésorière : Maud GERETTI
- Suppléants : Julie MICHIELS
Cloé PROMPT
Khélifa CHENNANE

Nous avons voulu renforcer l'équipe en nous entourant d'adjoints pour que toutes les manifestations organisées soient réalisées au mieux, avec plus d'idées !

Nous allons continuer dans la lancée et vous présenter nos projets.

- Notre programmation de la fin d'année 2020 était la suivante :
 - Apéritif de rentrée, le vendredi 11 septembre, malgré les masques et les gestes barrières, celui-ci a rencontré un vif succès !
 - Décembre : Distribution des calendriers de l'avent pour tous les élèves !



- Samedi 05/12 : Livraison à domicile des commandes de sapins



- Sur le même week-end : Distribution des chocolats de Noël Jeff de Bruges. Action menée par deux parents d'élèves, Malika et Ludovic, que nous remercions pour leur implication dans cette distribution gourmande !



- Pour la Saint-Nicolas, arrivée d'un sapin géant déposé dans la cour de l'école, où les enfants attendent patiemment le Père Noël... mais surtout les cadeaux !
- L'Arbre de Noël dans la salle des fêtes, initialement prévu le dimanche 13 décembre, n'a pas eu lieu, mais un spectacle devrait voir le jour et vous sera proposé en 2021, suivi d'un goûter, pour la plus grande joie des enfants du village.

- Le passage du vieil homme barbu dans l'enceinte de l'école et la distribution des cadeaux se sont déroulés vendredi 18 décembre, jour des vacances pour les enfants. Pour leur plus grand bonheur, ils ont pu découvrir, émerveillés, de nombreux cadeaux ainsi que le père Noël ! Tous les cadeaux ont été offerts par l'école et l'APE (*garage en bois, puzzles, jeux éducatifs, poufs pour le coin lecture*). Un beau moment de convivialité (masqué) entre les 4 classes et leurs enseignants.



Merci!!!! Père Noël !



- Vente de calendriers 2021, où les parents/grands-parents, pourront voir la frimousse de leurs chers bambins, sur les différents mois de l'année. Merci aux sponsors pour leur aide financière à l'élaboration de ce beau calendrier !

L'année 2020 s'achève,...nous vous souhaitons à tous de très Bonnes Fêtes et une Bonne Année 2021 !



Voici nos RENDEZ-VOUS sur la nouvelle année :

Sur 2021 nous aimerions vous proposer (*toujours sous conditions de l'évolution de la crise sanitaire*) :

- Pizza Party (courant janvier),
- Belote (dimanche 07/02),
- Carnaval (vendredi 19/02),
- Chasse aux œufs de Pâques (lundi 05/04),
- Tombola (vendredi 23/04),
- Marche gourmande (dimanche 06/06),
- Kermesse (samedi 26/06),
- Olympiades (mardi 06/07)



Nous tenons à remercier toute l'équipe enseignante, qui nous donne de leur temps et nous fait confiance pour concrétiser nos actions ; tous les parents bénévoles, qui s'investissent, nous soutiennent et nous aident dans la mise en place et la gestion d'activités.

Un remerciement tout particulier cette année à l'Association de Gestion du Court de Tennis, qui nous a fait un don lors de leur dissolution et le Club de l'Amitié qui nous a également fait un don pour cette année, suite à la suspension de leur activité. Un grand merci à vous !

Nous adressons également nos remerciements à Monsieur le Maire et son équipe municipale pour le soutien logistique apporté lors des manifestations et pour le versement de la subvention.

Et nous souhaitons la Bienvenue aux nouvelles familles dans notre village !

Et encore un GRAND MERCI à l'ancienne équipe de l'APE, qui durant ces 9 ans nous a fait découvrir plein de choses et nous a fait vivre de bons moments conviviaux !

Si vous voulez nous contacter, n'hésitez pas à nous écrire sur notre adresse mail : ape.novychevrières@gmail.com



Opération Classe de Neige 2022 !...

De nombreuses actions ont été élaborées par l'APE dans le but de créer une cagnotte spéciale « Classe de neige ». Cette cagnotte permet de financer au maximum le séjour pour les enfants du CE1 au CM2. Le coût du séjour concerne le transport, les activités, et la pension complète. L'objectif est de laisser une part très significative à la charge des familles.

Tous les bénéfices des actions suivantes sont intégralement reversés dans ce projet :

- Vente de chocolats de Noël (novembre-décembre)
- Vente de sapins (05/12)
- Vente de calendriers 2021 (décembre)
- Vente de pizzas (courant janvier 2021)
- Belote (07/02),...

A chaque fois que vous participez, vous aidez au financement du projet ;
pour cela un

Grand Merci à tous !

Association de loisirs « Le club de l'Amitié »

Comme vous le savez tous, l'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire d'une grande ampleur.

Le club de l'Amitié, belle association qui réunit des personnes sans limite d'âge, avait pour but de partager des moments de convivialité entre ses membres. Que ce soit autour d'un repas ou d'un goûter. Jeux de cartes, jeux de dames, scrabble... tel était le programme chaque année.

Le club a subi la pandémie de plein fouet et a été placé en dormance pour le moment.

Espérons que cette association saura se relever prochainement.

Les 100 buts

La vocation initiale de l'association est de proposer des activités diverses et variées. Depuis quelques années déjà, les activités et les manifestations sont essentiellement créatives



Activités de l'année 2020 :

Sans grande surprise, les activités de l'année 2020 ont été quelques peu perturbées

Toutefois **L'atelier scrapbooking et carterie** a pu se tenir toute l'année grâce aux Réseaux sociaux et grâce à la technologie informatique, nous avons pu garder du lien

16 projets ont été proposés durant cette année en présentiel le 1^{er} trimestre, par messenger et vidéo YouTube ensuite.

Lorsque cela est possible, les ateliers se déroulent à Novy, les lundis, mardis des semaines paires et les vendredis des semaines impaires de 14h00 à 16h00 ainsi qu'une séance en soirée, le lundi, de 20h00 à 22h00, hors vacances scolaires.

En raison de l'indisponibilité de l'animatrice, l'atelier du mercredi des semaines paires de 14h00 à 16h00, au 12 rue Thiers à Rethel se tient dorénavant le jeudi, même lieu, mêmes heures.

L'atelier des enfants à partir de 6 ans, séance créative à 6 euros matériel fourni, se tient au 12 rue Thiers à Rethel, les mercredis de 14h00 à 17h00 – Les séances ont été interrompues au 1^{er} confinement et n'ont pas repris depuis.

Nous avons, avec l'aide de la famille S. (Emilie, Laurent et Maxime), organisé **une après-midi jeux de société.**



Nous les remercions pour leur enthousiasme et la parfaite organisation de cette activité.

Cette année, **nous avons dû annuler et reporter :**



- **l'atelier ponctuel d'initiation et de découverte** animé par des créateurs champardennais,
- la deuxième édition de nos **puces créatives**,
- la tenue d'un stand de ventes de création au profit d'**Octobre Rose**,
- **la boutique éphémère de Noël**, « les ateliers du père Noël » au 12 rue Thiers de Rethel.



En revanche, nous avons pu, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, organiser au sein de l'ancienne école Camille Lassaux, des ateliers duo 1parent/1enfant sur le thème d'halloween durant les vacances de la Toussaint.



Projets 2021 :

Les ateliers scrap carterie en virtuel dans un premier temps puis en présentiel dès que possible. Nous espérons réaliser les projets reportés de 2020.

Restons prudents et prenons soin de nous !



Retrouvez nous sur la page Facebook de l'association :
Assoc de loisirs de Novy-Chevrières.

Notre site internet, créé et mis à jour par l'une de nos adhérentes Sylvie et son compagnon Didier :
<http://atelierscrapetcie.fr/> A qui l'on doit également ce magnifique nouveau LOGO.



Pour tous renseignements contacter Patricia Harnaud au 06-71-30-29-89 ou
atelierscrapetcie@orange.fr

**Les adhérentes et les membres du bureau
se joignent à moi pour vous
souhaiter une belle et douce année 2021.**

Précaré



[HTTP://PRECARE.E-MONSITE.COM](http://PRECARE.E-MONSITE.COM)

La bâtisse est toujours présente résistant à la pandémie, aux intempéries, au temps.

Elle s'impose dans notre paysage : majestueuse, toujours aussi belle, captivante et motivante.

Elle suscite l'intérêt d'un chercheur en histoire médiévale spécialisé dans l'étude des chartres, Jean-Baptiste Renault de Nancy qui a fait une recherche sur les Prieurés de la Sauve-Majeure. Il doit nous transmettre son article dès sa publication .Bien d'autres avant lui, ont fait des études et certains continuent encore à se questionner.

L'église revêt ses habits de fête pour accueillir des grands événements.



Elle est un repère dans le village pour les habitants, visiteurs, promeneurs, touristes, sportifs, natifs du village ou pas...

Elle accueille chacun.

Cet édifice inspire les artistes : les peintres, les artisans, les poètes, les photographes.

Le Prieuré

*Je me sens tellement petit
Attablé au pied de ce géant
Si je m'agenouille, je prie
Pour que je devienne grand*

*Me voici poète, très bien installé
Pour cette joviale fête champêtre
Sous une tonnelle du Précaré
Sur de la belle herbe à paître*

*Haut fief de l'histoire, Novy-Chevières
Jadis les moines ont bâti ce Prieuré
Ont soulevé des tonnes de pierres
Que ne ferait-on pas pour prier !*

*A priori ce Prieuré me fascine
Je me vois bien finir moine
Pour être sûr d'avoir bonne mine
Et d'être enterré sans avoine*

*Quelques années de saines méditations
Mais on inviterait les délurées bonnes sœurs
Du voisin couvent en rénovation
Un poète n'est pas toujours enfant de chœur !*

Bubune Novy le 24 août 2019

*Extrait du recueil : par le petit bout de la bourcquette**



Notre projet pour 2021 est d'œuvrer pour faire connaître l'histoire du Prieuré : comment cette bâtisse est à la fois l'église Saint-Pierre du Prieuré, les restes d'une abbaye et d'un ancien Prieuré ?

C'est un lieu sacré qu'il nous faut protéger et transmettre aux générations futures.

Il est temps pour l'association Précaré de s'appuyer sur les travaux existants, rassembler les connaissances de spécialistes pour créer une communication fidèle au lieu, innovante pour susciter l'envie de pousser ses portes et apprendre à la connaître. Tout en poursuivant les travaux qui ont été mis en veille.



Merci à la Communauté de Communes du Pays Rethélois et à la Mairie pour leur soutien, aux gestes des différentes associations.

L'Association PRÉCARÉ vous souhaite à tous une très belle année 2021.

La Présidente,

Giangola Séverine.

Sous toute réserve : Novy se découvre le samedi 28 août 2021.

*Cet ouvrage est disponible auprès de :

Bruno Feucher alias **Bubune**
5 rue Haute
08 400 Bourcq
Tél : 03 24 71 89 59
Port : 06 15 47 10 06
Email : bubune08@orange.fr
Facebook : [bubune-hum-our](https://www.facebook.com/bubune-hum-our)
Blog: <http://bubune.over-blog.com>

Novy Sport

Novy football club



Novy footing club



Novy basket club



Composition du bureau :

Président : *Romain Lanotte*

Trésorier : *Denis Potet*

Secrétaire : *Judith Cavalier*

Président adjoint : *Arnould Mathieu*

Trésorière adjointe : *Laura Hodier*

Secrétaire adjoint : *Marie-Eugénie Lanotte*

L'association Novy Sport compte désormais 80 adhérents.

Toujours dans un esprit de loisirs et de convivialité, elle permet aux habitants de Novy-Chevrières la pratique du sport.

P 'tits Yogis et Seniors



Le Novy Sport parraine des associations afin de permettre aux habitants de Novy-Chevrières, de tous âges, de bénéficier d'un panel d'activités sportives assez large. Mais aussi de réduire les coûts d'adhésion proposés habituellement par ces dernières.

Subséquentement, Anne encadre avec un grand professionnalisme ses séances de yoga, les jeudis de 18h45 à 20h00 et Thomas en fait de même pour la gym des seniors (à partir de 55 ans) chaque mercredi de 17h30 à 18h30.



Pass Novy Sports 2



Le « Pass Novy Sport 2 » a été proposé gratuitement aux élèves de l'école pendant les vacances de la Toussaint réunissant les différentes activités sportives pratiquées sur le village : football, yoga, multisport, cardio latino et course à pied.

Cette action a eu pour but de donner à tous les jeunes l'accessibilité à ces différentes pratiques.

Equiperment du terrain multisport

Eclairage :



Depuis la mise en place d'un mât portant trois projecteurs à LED, la pratique du sport devient possible dès le coucher du soleil. Nos jeunes footballeurs et coureurs, dorénavant masqués, ont pu en profiter dès le 1^{er} décembre.



Installation de mobilier urbain à Novy-Chevrières

Le terrain de tennis est maintenant doté d'une corbeille d'acier d'une valeur de 350€ dont l'objectif est de préserver ses environs sans déchets.

Merci aux adhérents de Novy Sport qui l'ont scellée.



Projet de deux sentiers pédestres

Les tracés sont déjà en place, les bornes sont en attente d'installation.

Un projet sur plusieurs années, amené à être amélioré...



Mutualisation entre le Précaré et Novy pour le « parcours santé »

Au vu du profil du village (village dortoir), il semble intéressant de mettre en place un parcours santé.

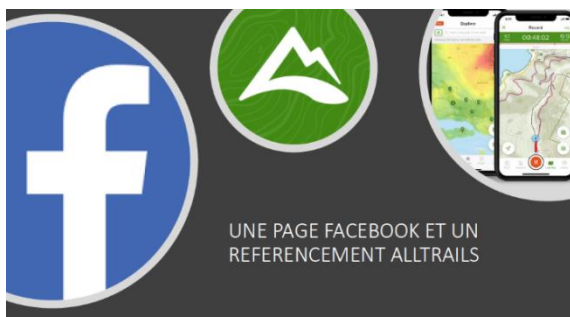
Un état des lieux a été fait, le tracé établi et mis en plan. Durant la prospection, quelques habitants du village ont mis en valeur une richesse historique en rapport avec différentes étapes du parcours.

C'est cet aspect historique qui a poussé le Novy Sport à se rapprocher de



l'association du Précaré. En effet, le Précaré est une association qui désire préserver, maintenir et transmettre l'héritage culturel du Prieuré avant tout mais aussi de Novy-Chevrières.

Suite à une assemblée générale, les rôles de chaque association ont été définis. Novy Sport est chargé du bornage fléché (installation de poteaux en bois...) et des installations d'agrès. Tandis que le Précaré gère le recueil des données historiques et l'affichage de ces informations.



Novy football club:

Animateurs : Judith et Romain

- Pour les enfants, le mardi de 18 h à 19 h

- Pour les adultes mixtes, le dimanche de 10 h à 12 h

sur le terrain multisport derrière la mairie.

Match amical sur le terrain du centre d'entraînement du CSSA. Quelques joueurs Novyciens se sont confrontés avec un grand succès à une équipe formée de footballeurs amateurs de Sedan.



Pendant la covid :

Mise à disposition de séances d'entraînement évolutives pour cette période particulière



Novy footing club :

Animateurs : Marie-Eugénie et Arnould

- Séances le jeudi :
- Pour les enfants de 17 h 30 à 18 h15
 - Pour les débutants de 18 h15 à 19 h 00
 - Pour les confirmés de 19 h 00 à 20 h 00



Le 25 octobre a eu lieu la première course « collective » de 6 km depuis la création du groupe Facebook.

Tous les coureurs ligüés contre le cancer, par un dimanche matin pluvieux.

À la fin de la course, café chaud et ravitaillement garantis. Un très bon moment pour tout le monde

dans la joie et la bonne humeur!



Pendant la covid :

Mise en place de défis, pour entretenir la forme ...



Teddy Forestier
13 novembre, 17:00 · 🌐

Défi N°7

Ce weekend, et dès que vous aurez achevé cette lecture, le défi N°7 commencera.

Il consiste en un parcours à étapes : 10 boites ont été cachées dans Novy, sur les chemins habituels. Chaque boite contient un indice menant à la suivante, ainsi qu'un petit exercice sportif.

Le parcours est d'environ 4.7km et peut donc se faire en famille.

Il est impératif de remettre chaque boite à l'endroit même où vous l'avez trouvée, pour les suivants.

Afficher la suite

Maillots et Sponsors

Un sponsor de plus s'ajoute à nos partenaires historiques. L'agence AXA Rethel Marine Englert se joint au restaurant Au bon Accueil et l'EIRL Fabien Flécheux pour le développement du sport à Novy-Chevrières

Grâce à notre sponsor local, nous avons pu concevoir un maillot unique aux couleurs de l'équipe du Novy footing club.



Novy basket club

Séances le vendredi

Les horaires seront à définir avec l'équipe encadrante

Projet de 2021



Suite au vote du conseil municipal, l'achat d'une structure multisport a été validé. Celle-ci sera mise en place à la réception, ce qui nous permettra le lancement de notre nouvelle activité : le basketball !



Informations complémentaires :

À la suite de l'arrêt d'activité de l'association de gestion du terrain de tennis et du Club de l'amitié de Novy-Chevrières, nous tenons à remercier ces derniers pour leurs généreuses donations qui contribueront bien évidemment au développement du sport dans le village.

Avec vous et pour vous !



Romain LANOTTE Président du **NOVY SPORT**
3 ROUTE DE LUCQUY
08300 NOVY-CHEVRIERES

@rolanotte@icloud.com
Portable : 06 88 81 25 91

Les assistantes maternelles

9 assistantes maternelles, professionnelles de la petite enfance peuvent accueillir vos bébés, enfants ou périscolaires.

N'hésitez pas à les contacter pour connaître leur capacité d'accueil.

Liste donnée par ordre alphabétique.



BERTRAND Claudette	13 rue du pont Taillard	03.24.72.25.05
CAMUS Vanessa	7 bis rue du moulin	03.24.72.63.35
CHENNANE Delphine	14 rue de Tivoli	07.51.64.86.84
LECLERC Julie	93 route de Charleville	06.04.18.93.55
LECOCQ Brigitte	26 grand'rue, logement B	06.04.65.53.58
LOZINGOT Sylvie	73 route de Charleville	06.61.21.55.39
PEROT Annie	7 impasse des haies	06.43.14.83.02
PILLARD Alice	7 chemin vert	07.68.41.16.39
TELLIER Amandine	8 rue de Tivoli	06.07.77.05.53



Nos artisans, commerçants et auto-entrepreneurs

Jérôme CAPELLE Chemin vert 07.77.82.36.73	Couverture zinguerie, neuf et restauration Un toit pour toi untoit-pourtoi@hotmail.com
Firmin COLLIGNON Rue du moulin 03.24.38.52.57 06.80.56.38.21	Peinture bâtiment, ravalement de façade Traitement de charpente, isolation Couverture zinguerie louis.collignon@orange.fr
Nicolas DEHAN Route de Chevières 03.24.38.21.31 - 06.84.36.90.64	SARL Taxi Dehan Nicolas Transports conventionnés assis depuis 30 ans www.taxi-elisabeth-ardennes.fr
Fabrice DEHAYE Route de Charleville 03.24.38.49.90	Tueur de porcs
Romain DESTENAY Route de Charleville 06.58.95.26.08	SR Propreté Facebook : Romain SR propreté srproprete@gmail.com
Catherine DUCAT Route de Charleville 03.24.38.50.96	« Au Bon Accueil » Bar, Restaurant
David GEOFFROY Grand'rue 03.24.72.38.80 - 06.79.34.56.78	Maçonnerie générale, neuf et rénovation dgeoffroy.artisan@yahoo.fr
Aurélien HENRIET Corny-la-Cour 06.15.28.94.00	Ferme diversifiée : maraîchage, apiculture... Facebook : fermedecornylacour fermecornylacour@outlook.fr
Yvan LENFANT Rue de Tivoli 03.24.38.89.42 - 06.70.73.46.39	Teco construction Entreprise de maçonnerie
Stéphane MAILLEY Grand'rue 03.24.39.37.22 - 06.23.04.21.05	Couverture, zinguerie
Josélito MARTINEZ Grand'rue 06.78.14.82.79	JM Automobiles Fruits et légumes Achat-vente de véhicules d'occasion

Jacky RAELE Route de Charleville - bureau Rethel 03.24.38.45.67 - 06.24.47.48.58	Color Façade Artisan façadier-enduits Peintures intérieur et extérieur
Philippe MACKE 03.24.39.52.51 06.03.06.05.86	Régal Pizza Mardi devant la Mairie
Karine VARLET Karine coiffure – Salon Itinérant 06.75.42.77.15	Mercredi matin selon planning varlet.karine@orange.fr www.karinecoiffure08.fr Facebook : karine.coiffure.08
Brice VIOLET Grand'rue 03.24.38.11.43 - 06.13.11.01.14	Horticulteur, maraicher Vente de fleurs et de légumes bryce08@hotmail.fr
Jean-Paul WAGNER Impasse des haies 03.24.38.05.41	Musicien Animateur jean.paul.wagner@free.fr
Francky WOLFS Route de Charleville 03.24.38.71.50 - 06.85.13.85.17	Pose de cuisine mag-w@orange.fr
Tony WOLFS Route de Charleville 07.70.03.65.89	Pose de cuisine wolfstony@aol.fr

Vous êtes entrepreneur, commerçant ou artisan et vous voulez vous faire connaître auprès des habitants de Novy-Chevrières.

Merci de vous manifester et de nous contacter via le site de la mairie ou le Facebook de la commune.





Mairie de Novy-Chevrières

Vous y rendre...

14, route de Charleville
08300 NOVY-CHEVRIÈRES

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi de 09h00 à 12h00
Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 16h30 à 19h30

Nous joindre...

Par Téléphone : 03 24 38 21 38

Par Fax : 03 24 38 35 34

Par Mail : commune.novy.chevrieries@orange.fr

Notre site internet : www.novy-chevrieries.fr

Notre page Facebook : [www.facebook.com/pages/Commune de Novy-Chevrières](https://www.facebook.com/pages/Commune-de-Novy-Chevrières)

